



Entreprises sociales
économies intelligentes
et communautés durables

Politiques gouvernementales en matière de développement économique communautaire et d'économie sociale au Québec et au Manitoba

John Loxley
Dan Simpson

**Un rapport de recherche préparé pour le centre régional
du Nord de l'Ontario, du Manitoba, et de la Saskatchewan,
L'Ensemble des programmes de subventions en économie sociale**

Financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Social Enterprises
Knowledgeable Economies
and Sustainable Communities



POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE
ET D'ÉCONOMIE SOCIALE
AU QUÉBEC ET AU MANITOBA

Cette recherche fait partie d'un recueil de rapports de recherche préparé pour le projet *Réseaux, connaissances, synergies : Entreprises sociales, économies intelligentes, et communautés durables* et le centre régional de recherche du Nord de l'Ontario, du Manitoba, et de la Saskatchewan, L'Ensemble des programmes de subventions en économie sociale. Le projet est financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Ce projet est mené par quatre partenaires régionaux :
le Centre d'étude des coopératives, Université de la Saskatchewan ;
le *Community-University Institute for Social Research*, Université de la Saskatchewan ;
la *Winnipeg Inner-City Research Alliance* ;
et le *Community Economic and Social Development Unit*, Collège universitaire d'Algoma.

Ce projet compte aussi la participation de plus de cinquante organismes axés sur les collectivités situés dans quatre provinces du Canada, aux États-Unis, en Colombie et en Belgique.

Ce document de recherche a été géré par la *Winnipeg Inner-City Research Alliance* (WIRA). Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la WIRA, du projet *Réseaux, Connaissances, Synergies*, ou du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

D'autres remerciements sont indiqués sur la page des droits d'auteur.

**POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE
ET D'ÉCONOMIE SOCIALE
AU QUÉBEC ET AU MANITOBA**

RAPPORT PRÉPARÉ POUR LE RÉSEAU CANADIEN DE DÉC (RCDÉC)¹
AVRIL 2007 / MODIFIÉ EN OCTOBRE 2007

JOHN LOXLEY ET DAN SIMPSON

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR JULIE ANNE RICARD ET CAROLINE MAGNIER



© 2007 John Loxley et Dan Simpson

Tous droits réservés. Toute reproduction intégrale ou partielle doit être au préalable approuvée par écrit par l'éditeur. Pour toute reproduction par photocopies ou par tout autre moyen de reprographie, veuillez consulter Access Copyright, la Canadian Copyright Licensing Agency, au numéro sans frais 1-800-893-5777.

Couverture, design et mise en page par Nora Russell
Traduit de l'anglais par Julie Anne Ricard et Caroline Magnier

Imprimé au Canada par Printing Services Document Solutions, Université de la Saskatchewan.

Centre for the Study of Co-operatives
101 Diefenbaker Place
University of Saskatchewan
Saskatoon SK Canada S7N 5B8
Phone/tél: (306) 966-8509
Fax/télé: (306) 966-8517
E-mail: coop.studies@usask.ca
Website: www.usaskstudies.coop

The Canadian CED Network // Le Réseau canadien de DÉC
#211 – 620 View Street
Victoria BC Canada V8W 1J6
Tel/tél: (250) 386-9980
Fax/télé: (250) 386-9984
Toll-free/sans frais: 1-877-202-2268
E-mail: info@ccednet-rcdec
Website: www.ccednet-rcdec.ca

Nous tenons à remercier Rupert Downing, Brendan Reimer, Jean-Marc Fontan, Eric Shragge, et Nancy Neamtan pour leur contribution à cette publication.

Nous sommes très reconnaissants pour leur soutien financier et en nature au Global Political Economy Fund de l'Université du Manitoba, au Réseau canadien de DÉC ainsi qu'au centre national et au centre régional de recherche du Nord de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, L'Ensemble des programmes de subventions en économie sociale, tous deux financés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	1
Introduction	6
1. DÉC et économie sociale : problèmes de définition	6
2. Économie sociale au Québec : un bref aperçu	7
3. Les politiques récentes en matière d'économie sociale et de DÉC au Québec	16
4. Économie sociale au Manitoba : un bref aperçu	23
5. Politiques récentes en matière d'économie sociale et de DÉC au Manitoba	32
6. Leçons à tirer de ces deux situations	39
1. <i>Importance relative de l'économie sociale dans chaque province</i>	39
2. <i>Explication des raisons qui poussent le gouvernement à promouvoir l'économie sociale et le DÉC</i>	41
3. <i>Résultats possibles d'un soutien multifacette offert par le gouvernement</i>	44
4. <i>Emploi de la prestation de services sociaux comme moyen de promouvoir le DÉC et l'économie sociale</i>	45
5. <i>L'institutionnalisation du financement à long terme</i>	48
6. <i>Soutien aux entreprises sociales</i>	50
7. <i>Attraits et limites du cadre et de la perspective de DÉC</i>	50
8. <i>Influence des principaux acteurs du DÉC et de l'économie sociale sur la formulation des politiques</i>	51
9. <i>Promotion par le gouvernement du DÉC, de l'économie sociale et du processus démocratique de prise de décision</i>	54
7. Développement d'une voix collective pour promouvoir l'économie sociale au Canada	56
Notes	59
Bibliographie	62

LISTE DES ACRONYMES

CCA — Coopérative de crédit d'Assiniboine
CCQ — Conseil de la coopération du Québec
CDEC — corporation de développement économique communautaire
CDR — coopérative de développement régional
CLD — centres locaux de développement
CLE — centres locaux d'emploi
CLSC — Centres locaux de services communautaires
CNG — coopératives de la nouvelle génération
CQRCDR — Conseil québécois du regroupement des coopératives de développement regional
CRÉ — Conférences régionales des élus
CSN — Confédération des syndicats nationaux
DEC — développement économique communautaire
EPW — Entente de partenariat de Winnipeg
FCDRQ — Fédération des coopératives de développement régional du Québec
FDEES — Fonds de développement des entreprises d'économie sociale
FDEM — Fonds de développement Emploi-Montréal
FLI — Fonds local d'investissement
FTQ — Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
ICR — Inner City Renovations
MRC — municipalités régionales de comté
NECRC — North End Community Renewal Corporation
NEHP — North End Housing Project
OPDQ — Office de planification et de développement du Québec
OPK — Ogiijiita Pimatiswin Kinamatwin
PEFSAD — Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique
RCDEC — Réseau canadien de DÉC
RQCC — Réseau québécois du crédit communautaire
RISQ — Réseau d'investissement social du Québec
SADC — sociétés d'aide au développement des collectivités
SATDEC — Services d'aide technique au développement économique communautaire
SDC — sociétés de développement communautaire
SDI — Société de développement industriel
SOLIDE — Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi
UMRCQ — Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec
WBA — Workers Benevolent Association

SOMMAIRE

Objet

Ce rapport examine l'évolution de l'économie sociale au Québec et au Manitoba, ainsi que les politiques gouvernementales conçues pour soutenir cette économie.

L'économie sociale

Il définit l'économie sociale comme un secteur de l'économie qui n'est ni motivé par le profit, ni dirigé par l'État.

L'économie sociale au Québec

- Il retrace l'évolution de l'économie sociale au Québec depuis le XVIII^e siècle et souligne le succès du mouvement coopératif et des caisses populaires dans cette province.
- Le mouvement coopératif est très développé dans les secteurs tels que le commerce de détail, le logement, les services funéraires, les services de taxi et les soins de santé, avec la présence affirmée des coopératives de travailleurs.
- On remarque une forte présence collectiviste dans le secteur non coopératif, en particulier pour les services de garde d'enfants, les services communautaires, les services d'aide juridique, les cliniques médicales et les centres pour femmes. Ces services sont assurés par des sociétés de développement communautaire (SDC).
- Depuis le début des années 1980, les véhicules de l'économie sociale ont connu une expansion et une diversification très importantes en raison de l'augmentation du taux de chômage et de pauvreté. Par exemple, on a vu naître les CDEC, et un grand nombre de fonds ont été créés grâce à la participation des syndicats, des caisses populaires et des gouvernements provincial et municipaux.

- La crise économique du début des années 1990 a causé une vague de protestations de la part de certains groupes sociaux, comme la marche des femmes contre la pauvreté en 1995. C'est à cette époque que le Chantier de l'économie sociale s'est fait le porte-parole principal de l'économie sociale, présentant cette dernière comme un moyen de contrer la pauvreté, le chômage, l'autocratie et l'inégalité, et profitant de son statut pour mobiliser des fonds.
- En 1997, le gouvernement a créé les centres locaux d'emploi (CLE) et les centres locaux de développement (CLD), avec la participation de représentants de l'économie sociale. La création de ces centres a été riche de conséquences pour celle-ci.

Les politiques récentes en matière d'économie sociale et de DÉC au Québec

- Le gouvernement a joué un rôle clé dans la promotion de l'économie sociale, et s'est affiché en faveur de la décentralisation du processus de prise de décision et de l'adoption d'une approche consultative en la matière.
- Depuis le début des années 1980, les coopératives bénéficient d'un soutien législatif et institutionnel et d'une coordination à l'échelle régionale et provinciale. Plus récemment, de nouvelles lois ont permis la création de coopératives de solidarité regroupant des travailleurs et des consommateurs. Ce type d'organisation est très populaire dans le domaine des soins à domicile.
- Dans le cadre de ses efforts d'établissement d'institutions, la province a accordé son appui aux CDEC et a confirmé l'importance du DÉC en formulant des politiques à ce sujet, avec la participation des principaux acteurs du DÉC.
- La province a aussi apporté sa contribution financière en créant des fonds spéciaux et en instaurant des crédits d'impôt pour le DÉC.
- Des politiques sectorielles ont été élaborées afin de promouvoir l'économie sociale, notamment dans les domaines des services de garde d'enfants, des soins à domicile, du logement social et du recyclage.
- L'État a clairement démontré sa volonté d'engager les principaux acteurs de l'économie sociale, sous la direction du Chantier, dans l'élaboration des politiques et dans la lutte contre la pauvreté.

L'économie sociale au Manitoba

- L'histoire du mouvement coopératif au Manitoba remonte loin dans le passé : les premières coopératives de travailleurs ont vu le jour en 1887 et les coopératives agricoles étaient déjà bien établies en 1910.

- Les coopératives de détaillants et les caisses populaires ne datent pas d'hier et sont plus vivantes que jamais. Cependant, parce qu'elles ont aussi connu des périodes de recul, on en fait aujourd'hui la promotion avec prudence. Les coopératives de nouvelle génération prennent actuellement leur envol.
- La plupart des coopératives et des caisses populaires ont tendance à se montrer prudentes, à l'exception de Neechi Foods et de la Coopérative de crédit d'Assiniboine (CCA).
- Les sociétés de développement communautaire en milieu rural et les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) sont bien établies.
- Le mouvement du développement économique communautaire a pris son élan dans les années 1990, grâce à l'importante participation de la CCA et de SEED Winnipeg.
- De nouveaux organismes de soutien financier et technique ont vu le jour et de nombreuses SDC ont été créées en milieu urbain.
- Les acteurs de l'économie sociale sont présents dans les secteurs de la formation et de l'emploi, du logement social et des services. Les entreprises sociales autochtones sont très nombreuses.

Les politiques récentes en matière d'économie sociale et de DÉC au Manitoba

- Beaucoup d'innovations politiques se sont produites depuis l'entrée au pouvoir du Nouveau Parti Démocratique (NPD) en 1999, en particulier l'adoption d'une politique de DÉC et l'élaboration de la perspective du DÉC, toutes deux reposant sur les principes Neechi auxquels adhèrent la plupart des groupes de DÉC.
- Le gouvernement a aussi contribué au financement de la Manitoba Research Alliance.
- Le renforcement des capacités constitue un point essentiel des politiques. Les programmes de financement tels que Quartiers vivants!, le FDEC, DECOR et le crédit d'impôt pour le DÉC constituent des outils indispensables.
- Le gouvernement a adopté une politique d'approvisionnement progressiste directement reliée au DÉC en se joignant au Portail d'achat responsable.
- Le gouvernement soutient divers programmes d'aide technique et de formation en DÉC.
- Il appuie aussi des programmes de soutien sectoriels encourageant le DÉC, notamment dans les domaines de l'énergie propre, du logement, de la sécurité des jeunes et de la santé des femmes.

Les leçons à tirer de ces deux expériences

- Le réseau des caisses populaires du Québec est beaucoup plus développé que celui du Manitoba, et l'on trouve au Québec un plus grand nombre de coopératives non financières et de coopératives de travail. Cependant, les coopératives non financières du Manitoba comptent plus de membres, plus d'actifs et enregistrent plus de ventes que celles du Québec, principalement grâce à la coopérative pétrolière Red River Co-op. Le bassin de bénévoles est aussi plus important au Manitoba qu'au Québec, où l'éventail des activités de DÉC est cependant plus large.
- Les gouvernements sociaux-démocrates sont d'importants promoteurs du DÉC et de l'économie sociale. Les autres gouvernements ont plutôt choisi d'adopter une approche néolibérale pour lutter contre les problèmes économiques et sociaux. Le Québec a fait l'objet de pressions importantes de la part des défenseurs du DÉC qui souhaitent maintenir les approches d'économie sociale. Au Manitoba, le gouvernement et les adeptes du DÉC partageaient des convictions similaires, probablement en raison du fait que certains défenseurs du DÉC font aussi partie du gouvernement. Quoiqu'il en soit, les pressions politiques sur les gouvernements sont essentielles au développement du DÉC.
- En ce qui a trait aux politiques, les approches multifacettes semblent bien fonctionner : les lois, le soutien institutionnel et le soutien financier ont une incidence importante sur le DÉC dans les deux provinces. Néanmoins, les pressions politiques sont plus fortes et plus cohérentes au Québec qu'au Manitoba.
- Contrairement au Manitoba, le Québec utilise abondamment l'économie sociale pour fournir des services sociaux d'importance. Les avantages pour le DÉC sont nombreux, car cette façon de faire permet de promouvoir le DÉC dans un bassin plus important de population, de créer pour lui un espace bien défini, de stabiliser le soutien financier, de mieux comprendre les besoins locaux en matière de DÉC et d'en démocratiser les processus.
- Certaines menaces guettent le DÉC, notamment la bureaucratisation et la professionnalisation. L'étalement géographique croissant et, par répercussion, l'éloignement de la base de soutien sont des problèmes bien présents au Québec. Puisque cette réalité risque de mener à la réduction du nombre d'offres d'emploi et des salaires dans le secteur public, il est indispensable de prévoir des mesures de protection.
- Le Québec a réussi à institutionnaliser le financement à long terme en dehors des institutions gouvernementales, avec l'appui du gouvernement, des coopératives d'épargne et de crédit et des caisses de retraite. Le Manitoba a connu moins de succès à ce chapitre et l'échec du fonds d'investissement Crocus ne l'encourage certes pas à adopter l'approche québécoise. Le RCDÉC pourrait-il jouer un rôle dans ce domaine?

- Le Manitoba a grandement besoin d'une campagne de promotion des modèles d'entreprises sociales.
- Le cadre stratégique et la perspective du DÉC au Manitoba tiennent leurs promesses et stimulent le DÉC par l'entremise d'initiatives gouvernementales. Elles ont toutefois besoin d'un appui continu sous la forme de suivis fréquents, d'un financement accru et d'un soutien bureaucratique plus présent.
- Le secteur de l'économie sociale au Québec exerce une plus grande influence sur la formulation des politiques qu'au Manitoba. Il serait utile de décompartmenter les ministères et les organismes de DÉC et d'accroître la représentation du DÉC au Conseil consultatif économique du premier ministre. Ici encore, le RCDÉC pourrait jouer un rôle d'importance, à l'image du Chantier.
- Le penchant démocratique des organismes d'économie sociale et de DÉC est incertain et le financement public l'entrave plus qu'il ne l'améliore. Or, cette situation pourrait être évitée. Les bailleurs de fonds devraient insister pour que l'on confère une plus grande indépendance aux conseils d'administration, pour que l'on adopte des structures de gestion plus participatives et pour qu'on abandonne les pratiques autocratiques et arbitraires.
- La promotion de l'économie sociale et du DÉC doit passer par la création d'alliances politiques fondées sur des bases larges, comme au Québec. Ainsi, le mouvement de DÉC doit faire partie intégrante des luttes économiques, sociales et politiques à plus grande échelle. Parallèlement, il importe de célébrer les réussites et de les utiliser comme tremplin.

INTRODUCTION

C E DOCUMENT explore l'état des activités liées au DÉC et à l'économie sociale au Québec et au Manitoba, ainsi que les politiques gouvernementales récentes visant à appuyer ces activités. Il met en évidence la nature et les causes des similarités et des différences entre les deux provinces, souligne les particularités de chacune et présente les leçons à tirer de leurs échecs, le cas échéant.

1. DÉC ET ÉCONOMIE SOCIALE : PROBLÈMES DE DÉFINITION

I L PEUT ÊTRE DIFFICILE de définir le DÉC et l'économie sociale.² C'est pourquoi ce document se base sur la perspective selon laquelle « les objectifs des acteurs québécois et de la communauté canadienne anglaise en matière d'économie sociale sont sensiblement les mêmes » (MacKinnon, 2006, p.26). Nous adoptons la définition du DÉC telle qu'elle a été formulée par le RCDÉC, c'est-à-dire « une approche locale visant à créer des débouchés économiques et de meilleures conditions sociales, en particulier pour les personnes et les groupes les plus défavorisés » (RCDÉC, 2007). Il s'agit d'un processus fondé sur la collectivité et dirigé par celle-ci, qui combine explicitement le développement social et économique et qui vise à favoriser le bien-être économique, social, écologique et culturel des collectivités (ibid.). L'intensité des exigences en matière de DÉC dépendra des objectifs, le DÉC *visant à combler les lacunes* étant moins exigeant que le DÉC *visant à transformer*. En effet, dans le premier cas, on travaille à l'intérieur même du système capitaliste pour remédier à ses défauts, alors que, dans le deuxième cas, on cherche plutôt à remplacer le capitalisme (Loxley, 2007a et 2007b). Ainsi, soit le DÉC évolue dans l'espace qui lui est accordé par

l'État et le marché, soit il cherche carrément à prendre la place des éléments déjà présents dans cet espace. À cet égard, les similarités avec l'économie sociale telle qu'on la définit au Québec sont évidentes, à tel point que certains arrivent à peine à distinguer ces deux notions. Ainsi, Nancy Neamtan définit l'économie sociale comme étant composée de toutes les formes d'organisations ou d'entreprises autres que privées, à but lucratif ou publiques participant à la production de biens et de services, c'est-à-dire ayant une activité économique (Neamtan, 2005, p.71). Selon elle, il importe de mettre l'accent sur les services plutôt que sur le profit pur et simple, de chercher à devenir indépendant de l'État, de prendre des décisions démocratiques et de faire passer les personnes avant le capital quand il s'agit de redistribuer les surplus. L'approche de Louis Favreau (2006, p.8) porte sur des entreprises aux caractéristiques à peu près semblables à celles que décrit Mme Neamtan. Selon elle et selon M. Favreau, les entreprises de l'économie sociale sont en général des associations, des coopératives ou des sociétés mutuelles, mais la participation du secteur privé dans l'économie sociale n'est pas pour autant exclue.³

Dans ce document, ces définitions sont jugées appropriées et nous utilisons les termes DÉC et économie sociale comme des concepts interchangeables la plupart du temps, sauf en cas d'avis contraire. Il faut toutefois noter que, dans le Canada anglais, la notion de DÉC dépasse en général le cadre des activités des entreprises collectives et englobe des activités de soutien qui ne génèrent pas forcément de surplus. Cette précision est importante lorsqu'on s'aventure dans le domaine des politiques où, par exemple, l'approche privilégiée par le gouvernement fédéral semble aussi limiter la définition de l'économie sociale à l'activité des entreprises (Painter, 2006).

2. ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC : UN BREF APERÇU

L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC date d'au moins 1789, année d'établissement des premières sociétés mutuelles d'assurance. Les associations de secours mutuel (Mendell, 2002, p.327) ont vu le jour plus tard au cours du XIX^e siècle. Les coopératives jouent un rôle central dans l'économie sociale du Québec depuis

plus de 100 ans. Elles sont apparues vers les années 1900, avec la fondation par le journaliste Alphonse Desjardins de la toute première caisse populaire. Cette initiative a marqué le début du mouvement des coopératives d'épargne et de crédit au Canada et aux États-Unis, où Desjardins a également ouvert, quelques années plus tard, la première entreprise de ce genre. La *Loi sur les caisses populaires* fut adoptée au Québec dès 1907 (Statistiques Canada, 1978, p.8). Les coopératives financières étaient encouragées par le clergé, qui estimait ce modèle d'organisation économique plus conforme aux intérêts et aux valeurs des catholiques francophones (National Task Force on Co-operative Development, 1984, p.129). Par conséquent, elles se sont rapidement développées, surtout dans les années 1930 et 1940 (Mendell, 2002, p.328). Elles ont donné aux Canadiens français un moyen de contrôler leurs propres finances, leur permettant ainsi d'affirmer leur pouvoir économique et culturel (National Task Force on Co-operative Development, 1984, p.129). En général, les coopératives financières étaient donc plus en avance au Québec qu'ailleurs, et la croissance de leurs adhésions et de leurs actifs s'est poursuivie de façon constante au fil des ans.

En 2006, les 530 caisses populaires du Québec comptaient 5,2 millions de membres et des actifs de 84 milliards de dollars, soit environ 47 % du total canadien dans chaque catégorie (Bogach, 2006). Les coopératives centrales détiennent quant à elles un autre 20 milliards de dollars en actifs. De plus, dans le secteur financier de l'économie sociale, on comptait en 2004 environ 39 coopératives d'assurance mutuelle, qui se partageaient 1,42 million de membres et près de 6 milliards de dollars en actifs (Développement économique, innovation, exportation, Québec, 2006, p.16). Ces coopératives financières emploient au total 40 000 personnes, soit un peu plus d'un pour cent de la population active totale du Québec.

D'autres formes de coopératives se sont développées plus tard au Québec que dans d'autres régions du pays, comme les Prairies. Au départ, on y trouvait principalement des coopératives d'approvisionnement agricole. Vers 1920, on en dénombrait déjà 300, qui comptaient environ 19 000 membres au total (MacPherson, 1979, p.63). Mais le mouvement des coopératives a réellement connu son essor après les années 1960 (en même temps que la Révolution tranquille, le mouvement d'émancipation économique et culturelle des francophones du Québec), et en particulier après le milieu des années 1970 avec l'émergence du modèle de la « nouvelle économie sociale » (Mendell, 2003, p.5 et Favreau, 2006, p.9). Par

la suite, le nombre de caisses populaires et de coopératives a augmenté rapidement sous l'influence favorable du nationalisme, et les coopératives se sont plus tard diversifiées pour couvrir de nouveaux secteurs tels que ceux de la consommation et de l'habitation (National Task Force on Co-operative Development, 1984, p.130).

En 2004, dans le secteur non financier, on trouvait 2223 coopératives comptant au total 975 000 membres et 37 000 employés, générant des ventes de 8,4 milliards de dollars et détenant environ 4 milliards de dollars d'actifs (Développement économique, innovation, exportation, Québec, 2006, p.16). La plupart des coopératives sont des coopératives de consommation (62 %). Près de la moitié des coopératives non financières sont des coopératives d'habitation; viennent ensuite les coopératives agricoles (8,4 %), scolaires, forestières, de services aux entreprises et d'alimentation (3 % chacune). La présence du mouvement des coopératives dans les services funéraires, ambulanciers, de santé et sociaux est une autre caractéristique distinctive de la province de Québec. Depuis 1991, on a assisté au développement des coopératives de machinerie agricole, aujourd'hui au nombre d'une cinquantaine. Suivant le modèle français, les membres de ces coopératives partagent généralement des presses à fourrage, des butoirs et des récolteuses servant à l'exploitation d'élevage. Il leur arrive aussi de partager des salariés

(Harris et Fulton, 2000). Depuis quelques années, le nombre de coopératives de travailleurs connaît une forte croissance (Développement économique, Innovation et Exportation Québec, 2006, p.18). On en trouve actuellement plus de 200 (Ninacs, 2003, p.28). Depuis de nombreuses années, elles sont principalement présentes dans le secteur forestier, malgré un recul récent, et dans les secteurs agricole, artisanal, culturel et des taxis (Tremblay, 1981, p.18). Le Québec compte aussi plusieurs coopératives de travailleurs-actionnaires, dans lesquelles les travailleurs possèdent des actions leur donnant le droit de vote. Il y a également dans la province 17 coopératives autochtones (Développement économique, Innovation et Exportation Québec, 2006, p.24).

On en sait peu sur les SDC et les autres formes d'entreprises non coopératives qui existaient au Québec avant 1960, bien que l'on ait connaissance de quelques initiatives prises par l'Église ou par des fondations privées vers 1940 (Fontan, 1993, p.14). La première SDC au Québec a été fondée en 1970 par l'Institut Parallèle de Pointe-Saint-Charles, à Montréal; en

fait, elle est possiblement la première SDC urbaine du Canada (Fontan, 1991). À l'origine, elle se consacrait exclusivement aux programmes de création d'emplois mais, en 1971, elle s'est enrichie d'un volet habitation (Loge-Peuple) et a lancé un projet d'économie communautaire : un atelier autogéré dont le premier mandat consistait à fabriquer des chaloupes (Fontan, 1993, p.14). La voie était désormais ouverte, et de nombreuses autres SDC de création d'emplois essentiellement subventionnées par l'État ont vu le jour dans les années 1970. Bien qu'on ne dispose pas de données détaillées à leur sujet, on sait que ces SDC ne fonctionnent pas comme celles d'ailleurs. En effet, leurs membres ne sont pas des particuliers d'une collectivité donnée, mais bien d'autres organismes communautaires d'une même région (généralement rurale) œuvrant dans des secteurs tels que la santé, les services de garde d'enfants ou le logement. Ces SDC fournissent à leurs organismes membres des services consultatifs, d'assistance technique ou autres (Favreau et Ninacs, 1994, p.160). En 2003, on dénombrait 40 SDC de cette nature.

À l'instar des coopératives, les organismes non coopératifs du secteur de l'économie sociale se sont rapidement développés après 1975. C'est alors qu'on a assisté à la création d'établissements sans but lucratif tels que les centres de la petite enfance, les Centres locaux de services communautaires (CLSC), les cliniques d'aide juridique, les cliniques médicales, les centres de femmes, et tout un éventail d'autres organisations de la société civile (banques alimentaires, centres communautaires, etc.) (Mendell, 2003, p.5). Alors qu'une partie de cette croissance est attribuable à la forte résistance du Québec au néolibéralisme reposant sur le nationalisme et sur un partenariat entre la société civile et le gouvernement (ibid., p.6), l'augmentation du nombre de centres de services de santé mentale, de refuges pour les sans-abri et de centres de traitement de la toxicomanie semble pour sa part être le fruit de politiques gouvernementales de désinstitutionnalisation, qui étaient des éléments courants du néolibéralisme ailleurs qu'au Québec.

Bon nombre de corporations de développement communautaire du Québec sont apparues au milieu des années 1980, principalement en réaction au très haut taux de chômage que l'on observait à l'époque. En effet, le chômage touchait plus de 14 % de la population en 1986. Ce taux atteignait même 20 % chez les jeunes et chez les habitants de certaines régions, et 34 % chez les familles monoparentales (Morin, 1994, p.24). À ce jour, la plus

ancienne corporation de développement communautaire, établie en 1984, est celle des Bois-Francis (Fontan, 1993, p.22). Plus de 40 SDC sont actuellement en activité au Québec. Elles ont pour fonction principale de rassembler des groupes et agences communautaires divers pour leur permettre de participer au développement économique de leur communauté. Les Sociétés d'aide au développement de la collectivité (SADC) du Québec, financées par le gouvernement fédéral, datent elles aussi du milieu des années 1980 et 57 d'entre elles sont toujours en exploitation dans des petites villes et des communautés rurales économiquement désavantagées. Avec l'arrivée de nouveaux organismes de DÉC au Québec, la plupart des SADC sont revenues à la seule prestation de services de développement des affaires et de financement (Ninacs 2003, p.13).

La première corporation de développement économique communautaire (CDEC) du Québec a été créée en 1984, dans le quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal. Le conseil d'administration du Programme économique de Pointe-Saint-Charles (PEP) rassemblait des membres de groupes communautaires, des résidents du quartier et des représentants du secteur commercial.⁴ Deux autres CDEC ont vu le jour en 1985. Ensemble, ces trois organismes forment la première génération de CDEC. Vers 1990, trois nouvelles CDEC de deuxième génération sont apparues à Montréal, portant à six le nombre total de CDEC (Coté et coll., 1992, p.20). Il existe actuellement 15 CDEC; toutefois, avec le temps, leur fonction et leur nature ont changé. Au départ des entités autonomes du militantisme communautaire, elles se sont récemment converties à la prestation de services gouvernementaux, et comportent désormais d'importantes ramifications qui seront décrites à la partie 6.4. À l'origine, les CDEC se concentraient sur la revitalisation de quartier et la création d'occasions d'affaires et d'emplois; elles se sont graduellement dirigées vers la gestion de fonds d'emprunt et de capital de risque pour les nouvelles entreprises et, dans certains cas, vers le microcrédit (Morin, 1994, Fontan et coll., 2002). Elles sont chapeautées par l'organisme de coordination Inter-CDEC, qui négocie avec le gouvernement pour tisser avec lui des liens de plus en plus étroits (Fontan et coll., 1999, p.207). Initialement, le conseil d'administration de cet organisme ne comportait aucun représentant du gouvernement (Fontan et coll., 2003, p.65), mais cette situation a changé en 2003, lorsque des dispositions légales ont été prises pour permettre la participation de représentants élus des gouvernements municipaux et provincial (Fontan, et coll., 2006, p.113).

Avant le milieu des années 1990, les développements financiers qui ont eu lieu au Québec ont eu une incidence considérable sur l'expansion du DÉC dans cette province. En réaction à la récession du début des années 1980, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a créé, en 1983, le premier fonds de développement des travailleurs, le Fonds de solidarité, principalement financé par les caisses de retraite, mais permettant tout de même d'offrir des crédits d'impôt. Ce fonds est rapidement devenu une source importante de financement des petites et moyennes entreprises dont, en principe, les entreprises sociales. Bien que ce fonds soit devenu en 2001 la source principale de capitale de risque au Canada avec plus de 3 milliards de dollars en capital, il aurait dû rester sensible à l'impact structurel de ses investissements sur les plans sectoriel et géographique (Comeau et coll., 2001, p.10). Malheureusement, dès ses premiers jours d'existence, il est entré en conflit avec les intérêts des militants locaux (Mendell, 2002, p.320). Au début des années 1990, le Fonds a contribué à la création des Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE), en collaboration avec l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ), pour créer des occasions d'emploi à long terme, les fonds pour la création d'emplois étant administrés par les CDEC. Le conseil d'administration de chaque SOLIDE représente la FTQ, la municipalité, la CDEC et un commanditaire local. Chacune a accès à une somme de 525 000 \$ provenant de divers partenaires, qu'elle peut prêter à son gré. Le montant des prêts consentis pour la création d'emplois peut varier de 5000 \$ à 50 000 \$ (Malo et Moreau, 1998, p.15).

En 1987, trois CDEC, le Fonds de solidarité FTQ et la Société de développement industriel du Québec (qui deviendra plus tard Investissement Québec) ont établi un partenariat pour créer le Fonds de développement Emploi-Montréal (FDEM) destiné à la création d'emplois. La somme des fonds d'investissement disponibles s'élevait à 1,8 million de dollars, les prêts s'échelonnant de 10 000 \$ à 70 000 \$ (Comeau et coll. 2001, p.46).

Depuis le milieu des années 1990, période où le taux de chômage atteignait 12 % au Québec et où le déficit du gouvernement était considéré comme ingérable, il s'est produit une institutionnalisation profonde du DÉC dans l'économie sociale. L'événement initiateur fut la Marche des femmes contre la pauvreté « Du pain et des roses », le 4 juin 1995. Durant cet événement très médiatisé, on a exigé des investissements dans l'infrastructure

sociale. Le Chantier de l'économie sociale était le véhicule à travers lequel les militants de l'économie sociale présentaient leurs revendications, qui ont donné lieu au Sommet de l'économie et de l'emploi en 1996. On a accordé six mois au Chantier pour établir des stratégies qui permettraient un renouveau économique et la création d'emplois, tout en tenant compte des limites de l'intervention gouvernementale (Neamtan, 2002, p.8). Le Chantier a donc rassemblé des membres de l'économie sociale en un groupe hétérogène pour demander la reconnaissance de son importance économique et sociale, ainsi que l'instauration de politiques de promotion des entreprises sociales portant sur des sujets tels que l'accès équitable aux fonds accordés au secteur privé, la modification des lois sur les coopératives et les nouvelles sources de financement pour la création d'emplois et la formation (ibid., pp.8–9). Le Chantier s'est vu confier un mandat de deux ans pour définir et faire reconnaître le modèle d'économie sociale du Québec, et pour rassembler les ressources nécessaires pour mettre sur pied des projets de création d'emplois (Mendell et coll. 2003, p.7). En 1999, le Chantier a choisi de devenir un organisme indépendant et de prendre la forme d'un réseau de réseaux, tout en continuant à soutenir le secteur de l'économie sociale et à agir en tant qu'organisme de pression auprès du gouvernement, au nom du mouvement dans son ensemble. Aujourd'hui encore, l'organisme est présidé par Nancy Neamtan et est toujours entièrement composé d'intervenants de la société civile. Il a toutefois élargi son mandat afin d'y inclure l'économie solidaire. Le Chantier continue d'attirer de nouvelles sources de financement grâce à des partenariats noués avec le gouvernement, le mouvement bien développé des caisses populaires, des entreprises privées et des groupes communautaires.

En 1997, le Chantier a aidé à créer une nouvelle institution financière, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), qui a recueilli 10 millions de dollars du secteur privé, du Mouvement Desjardins et du gouvernement du Québec pour appuyer les coopératives ou entreprises sans but lucratif en y investissant du capitale de risque et en leur offrant de l'assistance technique. Depuis 2000, le Chantier a consenti des prêts de 7,4 millions de dollars pour la réalisation de 180 projets, et il a déboursé 0,9 million de dollars pour financer l'assistance technique (RISQ, 2007).

En janvier 2006, le Fonds du Chantier de l'économie sociale a été constitué pour fournir aux entreprises sociales des capitaux patients sous forme de prêts pour 15 ans, dont

le capital n'est pas remboursable avant l'échéance. Le Fonds de 52,8 millions de dollars est financé par Développement économique Canada (22,8 millions de dollars), par le Fonds de solidarité FTQ (12 millions de dollars), par le gouvernement du Québec (10 millions de dollars) et par le Fondation de la CSN (8 millions de dollars) (Chantier, 2006).

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est la deuxième organisation syndicale en importance au Québec. En 1996, elle a créé le Fondation dans le but de fournir du capital de développement aux coopératives et aux entreprises d'économie sociale (Comeau et coll., 2001, p.10). De fil en aiguille, cette initiative a donné naissance à Filaction, un fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement des fonds communautaires. La CSN gère aussi le Fonds de financement coopératif, qui met des capitaux à la disposition des entreprises collectives, sans but lucratif et coopératives (Mendell et coll., 2003, p.50). Contrairement aux fonds appuyés par la FTQ, les fonds de la CSN soutiennent uniquement des entreprises qui ont une dimension d'économie sociale affirmée en matière de gestion participative ou d'environnement (Mendell, 2002, pp.320–321).

En 1997, le gouvernement du Québec a pris en charge les programmes d'emploi jusqu'alors gérés par le gouvernement fédéral. Il en a profité pour revitaliser ses programmes d'emploi régionaux en introduisant les centres locaux d'emploi (CLE) et les centres locaux de développement (CLD), de grandes institutions décentralisées établies dans les régions et les municipalités (Fontan et coll., 2006, p.112). Les CLD servent de plateforme pour la prestation de tous les services destinés aux activités entrepreneuriales et aux petites et moyennes entreprises. Ils sont gérés par un conseil d'administration dont les membres sont issus de différents milieux : entreprises, syndicats, organismes communautaires, coopératives, système d'éducation public, services de santé, organismes de femmes et municipalités. Les CLD sont responsables de deux programmes de prêts financés par la province : le Fonds local d'investissement (FLI) destiné aux entreprises traditionnelles, et le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS), un fonds de 225 millions de dollars sur cinq ans créé par le gouvernement (Comeau et coll. 2001, p.39). Ils gèrent aussi le microcrédit et le financement provenant des fonds pour les jeunes entrepreneurs, des fonds SOLIDE et d'autres fonds spéciaux (Fontan et coll., 2006, pp.113–115). De plus, les CLD ont le mandat de créer et de mettre en place une stratégie locale de développement, et jouent un rôle de conseiller auprès

des centres locaux d'emploi. Si l'on craignait au départ que les CLD entraînent un dédoublement des services déjà offerts par les CDEC, ces dernières sont en fin de compte devenues des intermédiaires subordonnées aux nouvelles entités, assurant certaines fonctions de celles-ci. Par exemple, toutes les CDEC de Montréal relèvent d'un seul CLD (ibid.).

Toutefois, c'est à ce moment que les CDEC ont cessé d'offrir des services d'employabilité, cette responsabilité incombant désormais aux CLE. En vertu de la nouvelle politique de développement du marché de l'emploi, les 150 centres locaux d'emploi sont le produit d'une stratégie de coordination des programmes d'assurance-emploi, de formation de la population active et d'aide au revenu. Ils regroupent tous ces services en un seul centre de services régional (Comeau et coll., p.35). Les CLE offrent deux volets de programmes : aide au revenu, et maintien de l'emploi et réinsertion professionnelle. Ils sont gérés par un conseil régional formé de représentants des employeurs, des organismes communautaires, du secteur de l'éducation et du gouvernement.

Deux autres initiatives ont été amorcées depuis le début du siècle. On a assisté en l'an 2000 à la création du Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC, 2007) pour soutenir le microcrédit et les cercles d'emprunt. Le Réseau administre aussi un programme pour les jeunes entrepreneurs. En 2001, le Mouvement des caisses Desjardins a constitué Capital régional et coopératif Desjardins (2007), un fonds de capital de risque qui a pour mandat d'investir 21 % de son capital dans les coopératives et les entreprises employant des ressources locales. Il offre un crédit d'impôt de 35 % et a permis de mobiliser 80 millions de dollars à ce jour.

En 2003, 46 300 organismes sans but lucratif et bénévoles étaient en activité dans la province (Statistique Canada, 2005, p.20). Leurs revenus combinés s'élevaient à 25 milliards de dollars (ibid., p.30).

Les estimations relatives à la taille et à l'influence de l'économie sociale au Québec varient beaucoup. Selon l'une de ces estimations, il existerait plus de 6250 entreprises collectives représentant plus de 65 000 emplois (Chantier de l'économie sociale, 2007). Vu la présence importante des coopératives et des caisses populaires, cette estimation est plutôt prudente.

3. LES POLITIQUES RÉCENTES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE DÉC AU QUÉBEC

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL a joué un rôle clé dans la promotion de l'économie sociale au Québec, en aidant à l'élargissement, mais aussi de façon importante à la création d'initiatives et d'entreprises d'économie sociale axées sur les collectivités, et en travaillant à résoudre les problèmes économiques en collaboration étroite avec les différents intervenants. La participation du gouvernement représente une part importante des approches décentralisées et consultatives du développement économique et social de la province.

Au début des années 1980, le mot d'ordre était d'*encourager la multiplication des coopératives* par l'innovation législative et institutionnelle et par la prestation de soutien financier aux organisations-cadres. Déjà en 1940, le Conseil de la coopération du Québec (CCQ) avait été créé pour renforcer et coordonner le mouvement coopératif. En 1982, la *Loi sur les coopératives* avait octroyé un statut spécial aux coopératives afin d'encourager leur prolifération, ce qui marquait le début d'une période d'appui gouvernemental croissant à l'égard du modèle coopératif en tant que stratégie pour le développement économique au Québec.

C'est autour de cette période que la valeur du dialogue local et de la gestion décentralisée des stratégies de développement a été reconnue et prise en compte par le gouvernement du Québec. Au début des années 1980, on a vu apparaître les municipalités régionales de comté (MRC), qui visaient à faciliter le dialogue entre les municipalités et la population pour la création d'un plan cohérent de développement socioéconomique (Comeau et coll. 2001, p.48). Au fil du temps, cette stratégie allait s'approfondir grâce à la création d'un plus grand nombre d'organismes offrant des services de développement régional, répartis de la même façon que les MRC. L'année 1984 marque la création de la première coopérative de développement régional (CDR), avec l'appui financier du gouvernement du Québec. Deux

autres ont vu le jour en 1985. Leur mandat consistait à créer des coopératives dans leur région respective et à leur offrir du soutien. Également en 1984, le ministère de l'Industrie et du Commerce a converti la Société de développement des coopératives (SDC), qui existait depuis 1977, en une institution publique gérée par un conseil d'administration; il lui a confié le mandat de coordonner et de soutenir les coopératives du Québec, laissant le volet développement aux CDR.

En 1988, les CDR ont formé le Conseil québécois du regroupement des coopératives de développement régional (CQRCDR). En 1987-1988, le modèle de financement des CDR est devenu un modèle fondé sur le rendement et la productivité (emplois créés et maintenus). Ce nouveau modèle devait être mis en œuvre dans toutes les CDR avant 1991. En 1993-1994, cinq autres CDR ont vu le jour. Les neuf CDR disposaient d'un budget conjoint d'un million de dollars, fourni par le CCQ. En 1995, le gouvernement du Québec a ajouté à ce montant un million de dollars supplémentaire dans le cadre de la stratégie de développement régional (Gouvernement du Québec, 2007), portant le budget annuel total à 2 millions de dollars. En 1998, la Fédération des coopératives de développement régional du Québec (FCDRQ) s'est détachée du CQRCDR. À cette époque, les CDR couvraient déjà la totalité du territoire du Québec et avaient adopté le plan régional des MRC.

Plus récemment, le gouvernement a modifié la *Loi sur les coopératives* pour permettre la création de coopératives de solidarité, au sein desquelles les travailleurs et les membres de la communauté desservis par la coopérative ainsi que toute autre partie intéressée ont leur mot à dire. Ces coopératives connaissent un succès appréciable depuis 1997 dans des domaines tels que celui des soins à domicile. On en dénombre actuellement 218 (Développement économique, Innovation et Exportation Québec, 2006, p.23).

Ainsi, le gouvernement a offert une participation systématique et massive au développement du mouvement coopératif. Il a établi des structures locales visant à promouvoir ce véhicule collectif si important pour l'économie sociale.

De plus, le gouvernement a participé activement à la promotion du *renforcement des institutions* dans le secteur non coopératif de l'économie sociale : il a contribué financièrement à l'amélioration des activités des CDEC et à la création de nouveaux organismes collectifs communautaires, avec lesquels il entretient des liens de collaboration.

Le gouvernement provincial a commencé à financer directement le DÉC au Québec au milieu des années 1980. Même si les trois niveaux de gouvernement allaient en venir à financer les pratiques de DÉC à différents degrés au cours de la décennie suivante, c'est le gouvernement provincial qui a accordé la première subvention pour l'exploitation d'une CDEC à Montréal. Cependant, tout au long de cette période, les contributions financières se sont faites plutôt rares et maigres. En effet, les premières incursions du gouvernement du Québec dans le financement d'un développement économique communautaire local décentralisé étaient purement expérimentales et ne faisaient l'objet d'aucune politique concertée de soutien au DÉC. Il a fallu attendre la naissance du Chantier de l'économie sociale en 1996 pour que le financement du DÉC devienne un élément officiel de la politique du Québec en matière de développement et pour que le DÉC obtienne un appui financier plus important et plus durable de la part du gouvernement.

En 1985, le PEP et les deux CDEC de la première génération ont reçu de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) du gouvernement provincial un financement de 150 000 dollars par ans pendant trois ans pour couvrir les coûts d'exploitation, et de 100 000 dollars par an pendant trois ans pour l'établissement d'un fonds d'investissement local. Un autre accord de financement a été signé en 1987 avec l'OPDQ, qui a accepté d'accorder aux trois premières CDEC 150 000 dollars la première année et 125 000 dollars l'année suivante. Cette baisse s'explique par le fait que les CDEC devaient trouver des sources de financement indépendantes pour couvrir leurs frais d'exploitation. Cependant, les CDEC ont insisté pour obtenir un soutien continu du gouvernement provincial : ainsi, elles ont pu toucher de nouveau la somme de 150 000 dollars en 1989 et en 1990. De ces accords entre la province de Québec et les CDEC sont ressortis les mandats suivants : travailler à la revitalisation des quartiers, faire la promotion de la création locale d'emplois, et fournir l'accès à différents programmes de développement des compétences (Côté et coll. 1992, p.20). Toutefois, l'engagement du gouvernement envers le DÉC était à l'époque relativement ténu. Par exemple, même s'il existait déjà à ce moment trois CDEC de la deuxième génération, elles n'étaient pas comprises dans ces ententes et elles ont donc dû se débrouiller seules.

En 1990, un accord tripartite a été conclu avec les six CDEC de Montréal. Le plan d'action « Partenaires dans le développement économique des quartiers » montre que la

Ville de Montréal reconnaissait bien le rôle des CDEC dans le domaine du développement local. Ce plan conférait aux CDEC un mandat additionnel de dialogue avec les communautés locales et leur imposait un protocole d'intervention et d'exploitation plus strict, ce qui a eu pour effet de les institutionnaliser davantage (Malo 1998, p.6). Malgré les protestations des CDEC, le plan répartissait les zones de responsabilité des CDEC en arrondissements. En fait, ces nouvelles divisions avaient pour effet de tripler la taille de leurs régions administratives. Le gouvernement municipal s'étant engagé à verser 6 millions de dollars sur une période de cinq ans, on venait d'assister à la création du premier accord de financement gouvernemental tripartite puisque le gouvernement fédéral avait lui aussi accepté cet accord en 1990. Il allait par la suite maintenir son appui pour les plans d'action suivants.

Plusieurs autres plans d'action pour l'avancement des initiatives de développement local et des programmes de création d'emploi ont été adoptés au début des années 1990. En 1990, le plan d'action pour le développement économique des quartiers défavorisés de Montréal harmonisait le soutien provincial et municipal, la Ville s'engageant à assurer 60 % du budget de base des CDEC, et marquait la création du Fonds d'adaptation de la main-d'œuvre des quartiers défavorisés de Montréal, dont le budget s'élevait à 25 millions de dollars (Côté et coll. 1992, p.32). Par la suite, on a assisté à l'établissement de plans ciblant le développement de secteurs industriels stratégiques, l'autonomie régionale, l'emploi à long terme, le développement économique et le développement des compétences professionnelles de la main-d'œuvre (Côté et coll. 1992, p.34).

Au chapitre des contributions au *renforcement des institutions*, le gouvernement provincial était aussi directement responsable de la création des CLD et des CLE en 1997. Ces activités s'inscrivaient dans le cadre de sa nouvelle politique régionale. Les CLD, les CLE et les CDEC, qui ont repris les fonctions des CLD, sont maintenant devenus les principaux véhicules des stratégies de développement économique local et de création d'emplois. Tous sont représentés dans les communautés et tous ont accès aux fonds gouvernementaux destinés, à divers degrés, à la promotion de l'économie sociale. Toutefois, le système institutionnel introduit par l'État est encore en évolution. En 2007, la responsabilité des centres locaux de développement (CLD) a été transférée aux municipalités régionales de comté (MRC) (Finances Québec 2007a, p.42). Parallèlement, le gouvernement a créé les Conférences

régionales des élus (CRÉ), des points de convergence pour la prise de décisions en matière de développement régional reposant sur l'argument selon lequel « les membres des communautés locales sont les mieux placés pour prendre des décisions aptes à stimuler le développement de leur région (ibid., p.43).

La province a encouragé l'économie sociale en réservant du *financement* à cette fin. Elle distribue une partie des fonds directement, par exemple ceux qui servent à financer les activités principales des CDR, des CDEC, des CLD et de DÉC et les programmes afférents. Dans cette catégorie, le Fonds de l'économie sociale est le plus important, et sa portée est grande. Il faut aussi mentionner le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, qui fournit 200 millions de dollars par an pour soutenir les actions communautaires et bénévoles (Emploi et solidarité, Québec, 2006, p.3). De plus, la province finance de nombreuses initiatives autochtones relatives au DÉC, notamment par l'entremise de fonds d'action communautaire et de fonds d'aide aux institutions autochtones de développement économique (Secrétariat aux affaires autochtones, 2007). La province a également offert un soutien financier pour des initiatives d'autres partenaires de l'économie sociale, dont la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), les Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE), le Fonds de développement Emploi-Montréal (FDEM) et le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC). Elle a aussi soutenu indirectement des initiatives de financement de l'économie sociale en octroyant des crédits d'impôt pour le Fonds de solidarité FTQ et Fondation, le fonds de travailleurs de la CSN. Mais la province n'appuie pas seulement les fonds de travailleurs puisqu'elle a aussi accordé des crédits d'impôt à des organismes coopératifs, comme Capital régional et coopératif Desjardins, et à des coopératives de travailleurs, de producteurs et de travailleurs-investisseurs par l'entremise du Régime d'investissement coopératif, lequel permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 125 pour cent (Chantier de l'économie sociale, 2005, p.22). Dans un même ordre d'idée, la province a modifié la loi pour permettre à son agence d'investissement, la Société de développement industriel (SDI), de fournir des garanties d'emprunt aux entreprises sans but lucratif et d'économie sociale (Mendell, 2002, p.334).

Les *politiques sectorielles* du gouvernement du Québec sont souvent conçues de manière à promouvoir l'économie sociale. À ce chapitre, quatre secteurs se sont démarqués.

Premièrement, en 1997, le gouvernement du Québec a pris position en faveur de la prestation des services de garde d'enfants par des organismes sans but lucratif plutôt que par des sociétés privées ou d'État, ce qui s'est traduit par une relance significative de l'économie sociale. Près de 20 ans plus tôt, le gouvernement avait reconnu que l'accès aux services de garde ne devait pas être fonction de la capacité à payer. Il est intéressant de noter que le Québec possède le système de services de garde d'enfants financés par l'État le plus évolué au pays. La décision du gouvernement provincial a été rendue après de nombreuses années de pressions de la part de groupes de femmes, de représentants de services de garde, de syndicats et de groupes communautaires. Elle reconnaissait en partie le rôle central que les organismes sans but lucratif jouaient déjà dans ce secteur et la responsabilité collective de la société à l'égard du développement de l'enfance. En mai 1999, devant la grande insistance de certains mouvements sociaux, le gouvernement a conclu un accord avec la CSN afin d'augmenter significativement le salaire des travailleurs en services de garde, d'examiner la possibilité de leur donner accès à un régime de retraite et d'étudier la question de l'équité salariale. En bref, l'État reconnaissait que la valeur du travail dans ce secteur était depuis longtemps sous-estimée. (Vaillancourt et coll., 2002). Ce questionnement a donné lieu à une augmentation substantielle des places en garderie et du nombre d'organismes d'économie sociale responsables de la prestation de services de garde.

Deuxièmement, les entreprises d'économie sociale offrant des services de soins à domicile — surtout adressés aux personnes âgées — ont connu une relance après le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. En vertu du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), des fonds ont été débloqués pour les consommateurs retenant les services d'entreprises d'économie sociale. En plus de promouvoir l'économie sociale, cette mesure a fourni aux consommateurs une solution de rechange à l'institutionnalisation et a permis d'alléger la charge du gouvernement, qui devait auparavant assurer la prestation directe de ce genre de services. Une centaine d'entreprises collectives emploient actuellement plus de 6000 personnes et desservent plus de 76 000 clients (Chantier de l'économie sociale, 2005, p.34).

Troisièmement, le gouvernement du Québec a augmenté ses activités dans le secteur du logement social au fur et à mesure que le gouvernement fédéral s'en retirait. À la suite du

Sommet sur l'économie et l'emploi, le gouvernement a mis sur pied le programme Accès-Logis pour encourager la réalisation de coopératives d'habitation et de logements sans but lucratif. Ce projet devait à l'origine durer cinq ans, mais il a été prolongé et est encore en cours aujourd'hui. Grâce à lui, le Québec est très en avance sur les autres provinces en ce qui a trait au logement social (Vaillancourt et coll., 2002, p.54 : SCHL, 2004). Dans cette entreprise, le gouvernement compte sur l'aide du Fonds québécois d'habitation communautaire du Québec, un autre fruit du Sommet, qui a servi de forum de négociation, d'arbitrage et de « coopération conflictuelle » entre le gouvernement et le secteur de l'économie sociale. Ses compétences techniques, sociales et politiques ont eu d'immenses répercussions sur la structure de la politique en matière de logement au Québec (Vaillancourt et coll., 2002, pp.54-55).

Quatrièmement, la province a décidé d'accorder aux entreprises d'économie sociale une aide au recyclage par l'entremise de la société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), créant par le fait même plus de 1000 emplois (Chantier de l'économie sociale, 2005, pp.34-35).

Au chapitre des politiques, le gouvernement du Québec se démarque depuis le milieu des années 1990 notamment par sa *volonté d'engager le secteur de l'économie sociale dans le processus d'établissement des politiques* tout en continuant de collaborer avec des partenaires plus traditionnels, avec des entreprises et avec le mouvement syndical. Grâce à la Marche des femmes et au Sommet sur l'économie et l'emploi, l'économie sociale, sous la direction du Chantier, a joué un rôle pivot dans la définition de nouvelles approches en matière de développement économique et de l'emploi. L'adoption de ces nouvelles « politiques gouvernementales horizontales » au Québec (Favreau, 2006, p.12) ont incité l'État à travailler étroitement avec les plus importants intervenants sociaux pour trouver des solutions au chômage et pour tenter de revitaliser les économies locales. La volonté de l'État d'explorer des avenues différentes reposait non seulement sur l'urgence d'agir, mais aussi sur la reconnaissance d'une « dynamique préexistante, c'est-à-dire un mouvement économique et culturel construit sur les notions de partenariat, de territoire, de développement local, d'entreprise collective, etc. » (ibid.). L'acceptation officielle de l'importance de ce troisième secteur potentiellement plus démocratique et son inclusion dans les cercles de décision en matière de politiques de façon à lui permettre d'influer sur le soutien institutionnel et financier accordé

à l'économie sociale constituent des éléments essentiels de la politique d'État au Québec. À cet égard, l'audacieuse *Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, adoptée en 2002, est unique en Amérique du Nord puisqu'elle représente le seul engagement officiel du gouvernement à s'efforcer de vaincre la pauvreté. De plus, cette loi est la seule à conférer un rôle central à l'économie sociale dans la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle stipule aussi qu'il faut tenir compte de l'opinion des membres des communautés pour formuler des conseils stratégiques en vue de la définition éventuelle de mesures politiques concrètes permettant de poursuivre la lutte contre la pauvreté (Noël, 2002).

4. ÉCONOMIE SOCIALE AU MANITOBA : UN BREF APERÇU

L'ÉCONOMIE SOCIALE AU MANITOBA est riche et fait partie intégrante de l'histoire de la province. Les coopératives y occupent une place importante, mais n'en représentent toutefois pas l'unique élément. En 1887, les Chevaliers du Travail,⁵ un regroupement de tailleurs, ont constitué et exploité avec succès la Co-operative Tailoring Association. L'entreprise employait treize tailleurs qui avaient perdu leur emploi dans une grève brisée (Smith, 1985, p.16). Déjà en 1910, les éleveurs à grains coopératifs sont devenus courants, voire dominants dans le paysage rural et dans le monde du commerce des grains au Manitoba (Friesen, 1984, p.134). De 1928 à 1992, la Workers and Farmers Co-operative Association, qui allait plus tard devenir la People's Co-op, menait ses activités dans divers secteurs, dont ceux du carburant, du lait, du bois d'œuvre, de la réparation d'automobiles, du logement, de la vente d'essence, du recyclage et même, de façon non officielle, dans le secteur bancaire. Cette coopérative appartenant à ses membres a été établie par la communauté ukrainienne de gauche. Son mandat n'était pas seulement économique, mais aussi social, politique, culturel et éducatif. Elle a tissé des liens étroits en matière de politique, de culture et d'éducation avec les communautés multiethniques du quartier North End de

Winnipeg.⁶ En 1992, après avoir été vendue à ses travailleurs, elle est devenue une coopérative de travailleurs, rachetée à son tour en 1994 (Mochoruk, 2000). Une institution parente, la Workers Benevolent Association (WBA), offrait des prestations de décès et une forme rudimentaire d'assurance-santé à ses membres (Mochoruk, 2000, p.13). Des organisations d'aide mutuelle semblables ont été créées dans d'autres communautés ethniques et politiques de Winnipeg, mais la vision des fondateurs de la People's Co-op/WBA avait une caractéristique distinctive : l'engagement à l'égard des valeurs communautaristes.

Les coopératives de détail ont elles aussi une longue histoire au Manitoba. La plus grande, la Red River Co-operative, une entreprise de vente d'essence au détail, a été établie en 1937. Bien qu'elle ait connu des hauts et des bas depuis, cette branche de la coopérative a connu un grand essor au cours des dernières années en raison de la hausse du prix du pétrole. Depuis 2001, le nombre de membres, auparavant d'environ 70 000, a grimpé pour s'établir entre 100 000 et 123 000,⁷ et les ristournes ont quadruplé pour atteindre 20,8 millions de dollars, ce qui signifie que les ventes de l'entreprise ont dépassé le cap des 200 millions de dollars.⁸ En 1948, la Red River Co-op avait décidé d'exploiter un volet alimentation au détail, mais elle a dû mettre fin à ses activités dans ce secteur en 1982 (Mochoruk, 2000, p.155) : le moment avait été bien maladroitement choisi pour tenter une telle expansion puisque la province se trouvait au beau milieu d'une importante récession économique.

La coopérative de fabrication et de vente de machines agricoles The Canadian Co-operative Implements Ltd. (CCIL) a été mise sur pied en 1940-1941 dans le but de réduire les coûts (MacPherson, 1987). Ses membres provenaient des trois provinces des Prairies. L'entreprise a connu un succès important pendant de nombreuses années.⁹ C'est également à Winnipeg qu'a vu le jour, en 1948, *The Winnipeg Citizen*, le tout premier journal coopératif au monde, qui allait apporter un équilibre dans les reportages qu'on ne pouvait trouver dans les deux journaux existants de Winnipeg, de droite et détenus en propre (Smith, 1990, pp.137-138).¹⁰

Depuis le début des années 1930, les coopératives d'épargne et de crédit sont très présentes au Manitoba. Puisque les banques commerciales ont délaissé les services aux particuliers au cours des dernières années, le mouvement des coopératives d'épargne et de crédit a

connu une progression constante. Il existe actuellement 57 coopératives qui, ensemble, comptent plus de 525 000 membres et dont les actifs dépassent les 11 milliards de dollars (Credit Union Central of Manitoba, 2007). À celles-ci s'ajoutent 7 caisses populaires qui offrent des services en français, contrairement aux coopératives d'épargne et de crédit (ou Credit Unions de leur nom anglais). Leurs membres sont au nombre de 30 000 et elles ont des actifs de plus de 600 millions de dollars. (Finances Manitoba, 2006a, p.67).

Vers la fin des années 1960 et le début des années 1970, les gouvernements fédéral et provincial ont fait la promotion des coopératives de producteurs et de consommateurs dans les communautés autochtones du Nord du Manitoba, peut-être en raison de la relation étroite perçue entre le développement communautaire (initiatives locales, action bilatérale, non-exploitation et éducation) et les principes coopératifs (Loughran, 1985, p.10) et de la prédisposition des cultures autochtones à embrasser les valeurs collectives. La plupart du temps, ces coopératives n'avaient pas été créées par des membres de la communauté, mais elles étaient promues avec insistance par les agents de développement communautaire dans le cadre d'un programme mal organisé ayant une dotation insuffisante, et ce, même s'il était évident que bon nombre de ces coopératives étaient vouées à l'échec (McInnis, 1975). Des 39 coopératives à l'étude, 36 % avaient mis fin à leurs activités, 36 % étaient inactives, 13 % étaient actives mais se portaient très mal, et seulement 15 % se trouvaient dans un état satisfaisant (Loughran, p.76). Les coopératives florissantes sont encore aujourd'hui l'une des forces du développement économique communautaire dans le Nord, mais elles ne sont plus imposées par le gouvernement.

Dans son ensemble, le mouvement coopératif au Manitoba demeure très dynamique. En effet, on trouve dans cette province plus de 350 coopératives dont le nombre de membres dépasse les 290 000. Il en existe différents types, mais les principales œuvrent dans les secteurs suivants : logement (59), consommation (60), services de garde d'enfants (41), services publics (en particulier l'alimentation en eau) et marketing (35 chacun) (Finances Manitoba, 2006a, p.67). Le Manitoba compte aussi un fournisseur de services de télédistribution, d'accès à Internet et de radiodiffusion : Westman Communications Group. Dans le secteur de l'agriculture, les coopératives assurent la mise en marché des grains, des graines oléagineuses, du miel et du bétail. Les producteurs de volaille de Granny's Poultry forment l'une des plus

grandes coopératives de ce secteur au Canada (Canadian Co-operative Association, 2004, p.1).

C'est dans le secteur de l'agriculture que l'on trouve des coopératives de la nouvelle génération (CNG). Ces dernières cherchent à ajouter de la valeur à la production agricole, par exemple en permettant aux producteurs de collaborer à la transformation du produit agricole. La Parkland Agricultural Resource Co-operative (PARC), qui regroupe 11 municipalités, a été établie pour ajouter de la valeur aux produits agricoles et à base de ressources naturelles, pour transformer et mettre en marché les produits dérivés, et pour fournir tout autre service connexe afin de stimuler la croissance économique de la région desservie par la PARC (PARC, 2007). La PARC se décrit comme une CNG. Elle a encouragé la création de coopératives semblables dans le domaine de la production d'éthanol et de chanvre. Les CNG fonctionnent selon les mêmes principes que les coopératives traditionnelles,¹¹ mais, pour en devenir membre, il est nécessaire d'acheter des droits de livraison, qui nécessitent bien souvent un investissement important en capitaux propres, et ce, dès l'adhésion. De plus, les membres sont tenus d'accepter un contrat définissant leurs droits et obligations en matière de livraison. Le gouvernement provincial se montre favorable aux CNG, qui soulèvent de nouveaux défis en matière de lois, de finances et de comptabilité (Canadian Co-operative Association, 2003).

Au Manitoba, certaines activités coopératives d'envergure se rattachent à des organisations plus vastes exploitées à l'échelle nationale ou dans d'autres provinces. C'est le cas, par exemple, des coopératives fédérées telles que Concentra Financial (anciennement connue sous le nom de Co-operative Trust Company of Canada), une coopérative de services financiers, Arctic Co-operatives, qui est détenue par 35 entreprises coopératives du Nord du Manitoba, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, et le Groupe Co-operators, la plus grande société d'assurance multiproduits entièrement canadienne (Canadian Co-operative Association, 2004, p.2). Ces grandes coopératives agissent comme grossistes auprès des coopératives de détail en leur fournissant des produits manufacturés. Elles leur offrent également des conseils et de l'assistance.

Toutes ces entreprises font partie de l'économie sociale et bon nombre d'entre elles ont des liens évidents avec le DÉC, mais, en majeure partie, le mode de fonctionnement du

mouvement coopératif et des coopératives d'épargne et de crédit diffère quelque peu de celui du secteur des entreprises. Cette question sera abordée à la section 5.9. Deux entreprises se sont démarquées par leurs efforts concertés pour demeurer fidèles aux principes du DÉC. La première est Neechi Foods, une coopérative de travailleurs autochtones établie dans le quartier North End de Winnipeg. Entreprise de petite envergure, Neechi Foods a eu une incidence inversement proportionnelle à sa taille sur le DÉC au Manitoba grâce à ses 11 principes relatifs aux DÉC, qui ont été adoptés par presque toutes les entités de DÉC de Winnipeg et par le gouvernement de la province. La seconde entreprise à faire clairement exception (bien que d'autres aient sans doute fait aussi leur marque) est la Coopérative de crédit d'Assiniboine qui, au milieu des années 1990, a été fortement encouragée par plusieurs de ses membres à devenir plus sensible au DÉC et aux besoins des communautés désavantagées. Cette coopérative a été reconnue tant pour ses efforts en matière de DÉC que pour ses politiques d'emploi éclairées.¹²

Les coopératives constituent donc la charpente de l'économie sociale au Manitoba et leur importance sur le plan économique est grande. Sur cette scène, on retrouve toutefois de nombreux autres acteurs, certains présents depuis fort longtemps, d'autres ayant fait leur apparition plus récemment.

Les sociétés de développement communautaire (SDC) existent depuis une quarantaine d'années. Sur les 49 SDC établies vers la fin des années 1960 et le début des années 1980, 20 avaient déjà été dissoutes au début des années 1980 et la moitié des sociétés restantes étaient inactives ou avaient un niveau d'activité nul en matière de nouveaux développements (Développement de l'entreprise et Tourisme Manitoba, 1982, pp.3–4, cité dans le document de Loughran, 1985, p.79). Cette situation s'expliquerait par le fait que les SDC auraient été créées dans un but précis, et qu'elles auraient été dissoutes ou seraient devenues relativement inactives une fois ce but atteint ou manqué (Loughran, 1985, p.80). On trouve aujourd'hui des SDC dans 95 communautés du Manitoba (Finances Manitoba, 2006b, p.F4). Certaines datent des années 1960 et d'autres ont vu le jour dans la deuxième moitié de la décennie 1990, alors que la province était dirigée par le gouvernement conservateur de Gary Filmon. Dans les régions rurales et nordiques du Manitoba, on trouve également 16 Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) financées par l'état. Certaines sont en activité depuis

plus de 20 ans. Tant les SDC que les SADC ont pour principale préoccupation d'assurer le développement des entreprises existantes, d'en attirer de nouvelles et de générer pour l'ensemble des entreprises des sources de capital et des possibilités d'emprunt. Les fonctions de ces sociétés comportent une importante dimension de DÉC puisqu'elles collaborent avec les communautés pour cerner les problèmes locaux, fixer des objectifs, planifier et déployer des stratégies pour les atteindre, et élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement des infrastructures humaines, institutionnelles et physiques, de l'entrepreneuriat, de l'emploi et de l'économie (FERENCE Weicker & Co., 2003, p.11). Elles dépendent grandement du travail bénévole et souffrent d'un manque de financement, de personnel et de formation (Bessant et Annis, 2004). Il existe une organisation-cadre pour chacun de ces deux types d'organismes de DÉC au Manitoba.

Comme le Québec, le Manitoba a connu une vague de « nouveaux » organismes et initiatives de DÉC et d'économie sociale depuis les années 1990. En 1992, un groupe de militants pour les causes sociales membres de *Choices*, la coalition pour la justice sociale de Winnipeg, ont organisé une campagne d'élection visant à doter d'un conseil d'administration plus progressiste la plus grande coopérative d'épargne et de crédit de la ville, soit la Coopérative de crédit d'Assiniboine (CCA). Leur initiative a marqué un point tournant : le groupe qu'ils ont formé, « *The Greening of the Assiniboine* », a graduellement pris les commandes du conseil et a commencé à influencer doucement la coopérative pour qu'elle assume ses responsabilités sociales. La Coopérative possède maintenant des actifs de plus d'un milliard de dollars et compte plus de 51 000 membres (Coopérative de crédit d'Assiniboine, 2005, p.12). Depuis son « virage social », elle offre une gamme de produits et de services conçus pour promouvoir le DÉC, notamment un service de prêt communautaire. La CCA participe d'une façon ou d'une autre à presque toutes les initiatives de DÉC de Winnipeg et à presque toutes les initiatives de *financement*, même lorsqu'elle n'en est pas la source principale. On ne pourra jamais insister assez sur son importance dans le soutien et la promotion du mouvement de DÉC au sein de la ville. Pour cette raison, la CCA a d'ailleurs remporté, deux fois plutôt qu'une, le prix annuel des caisses populaires pour le développement économique des collectivités (en 2001 et en 2006).

Au début des années 1990 s'est produit un autre événement majeur, soit la fondation

de SEED Winnipeg Inc., un organisme indépendant, sans but lucratif, ayant pour vocation de combattre la pauvreté et de promouvoir le renouveau dans le centre-ville en offrant des possibilités de microdéveloppement et de développement d'entreprises communautaires aux personnes à faible revenu.¹³ SEED Winnipeg collabore étroitement avec la CCA, qui offre du crédit à de nombreuses entreprises soutenues par le programme SEED. SEED Winnipeg a diversifié ses activités et permet maintenant l'établissement d'actifs dans les secteurs du logement, de l'éducation et de la création d'entreprises. Elle promeut les petites entreprises sociales et les coopératives de travailleurs. Elle gère le programme CEDTAS, qui vise à trouver l'assistance technique nécessaire pour mener à bien des projets de DÉC. Elle a également coproduit, avec la North End Community Renewal Corporation (NECRC), le Portail d'achat responsable pour appuyer le DÉC et les entreprises ayant choisi de favoriser les valeurs sociales. Finalement, mentionnons qu'elle participe très activement à la plupart des activités de DÉC, dont les efforts de création d'un fonds d'équité sociale. SEED Winnipeg tire son financement de sources diverses : CCA, gouvernements fédéral et provincial, organismes caritatifs, entreprises sans but lucratif et entreprises privées.

SEED Winnipeg et la CCA ont joué un rôle crucial, par leur participation directe ou par leur soutien, dans la réalisation de nombreuses autres initiatives de DÉC à Winnipeg au cours des dernières années,¹⁴ dont voici quelques exemples : le groupe LITE (Local Investment Towards Employment), fondé en 1994, qui amasse des fonds pour ensuite les investir dans des activités de DÉC et qui a fait ses débuts comme un organisme semblable au Christmas Cheer Board, mais avec une orientation plus progressiste; le Jubilee Fund, une source de financement du DÉC interconfessionnelle fondée en l'an 2000; l'Alternative Financial Services Coalition, qui réunit plusieurs autres groupes locaux de DÉC et qui est maintenant commanditée par la North End Renewal Corporation. Cette dernière offre des services bancaires et autres services financiers aux habitants des régions non desservies par les grandes banques. De plus, on a commencé à étudier la possibilité d'établir un fond manitobain pour les entreprises sociales.

Le Fonds de placement Crocus, un fonds d'investissement de travailleurs établi en 1992 par la Fédération du travail du Manitoba et le gouvernement du Manitoba,¹⁵ était une source potentielle de capital pour l'économie sociale. Il reposait sur le principe de la prise en

charge d'entreprises par les travailleurs et a mené à la création de la société Community Ownership Solutions, qui a pour mandat de réduire la pauvreté et le sous-emploi structurel à Winnipeg par la création et la transformation d'entreprises axées sur le marché (dépliant de COS, 2002). Toutefois, le fonds Crocus avait investi majoritairement dans du capital de risque du secteur privé, et il s'est effondré en 2005 parce qu'il avait surévalué son action par rapport à la valeur des placements sous-jacents.¹⁶

L'économie sociale au Manitoba comporte d'autres dimensions importantes. Plusieurs organismes de DÉC concentrent leurs activités dans les quartiers. Il existe trois sociétés de développement qui datent toutes de la fin des années 1990 : la West Broadway Development Corporation (1997), la Neeginan Development Corporation (1998), spécialisée dans le DÉC pour les autochtones du centre-ville, et la North End Renewal Corporation (1999). La Spence Neighbourhood Association (2000) fonctionne de manière semblable. Les activités de nombreux autres organismes de quartier soutiennent le DÉC de façon importante (Chorney, 2003).

De nombreuses agences de développement de l'emploi sont exploitées à Winnipeg et bon nombre d'entre elles affirment faire partie du réseau de l'économie sociale et du DÉC. Elles couvrent une vaste gamme de fonctions, du développement personnel aux services de préparation à l'emploi en passant par la formation, le travail indépendant et les services de placement. Certaines existent depuis longtemps, comme le Centre Ma Mawi Wi Chi Itata dont la naissance remonte à 1984, tandis que d'autres, comme le Centre for Aboriginal Human Resource Development (CAHRD), ont vu le jour lors du transfert de certains programmes du gouvernement fédéral au gouvernement provincial vers la fin des années 1990.¹⁷ En 2003, Loewen a dressé une liste considérée comme partielle, mais qui énumérait tout de même 55 de ces organismes; parmi eux, une bonne douzaine se consacraient à aider les populations autochtones. En outre, le site Web du gouvernement du Manitoba fait mention d'au moins huit organismes communautaires de Winnipeg par l'entremise desquels il offre de l'aide à l'emploi, et de 39 autres situés à l'extérieur de la ville (Gouvernement du Manitoba, 2007). Aucune donnée n'est disponible concernant les sommes d'argent qui ont été cédées aux organismes d'économie sociale et de DÉC, mais les dépenses pour le soutien à la formation dans le cadre de l'Entente Canada-Manitoba sur le développement du marché du travail

en 2005-2006 s'élevaient à environ 43 millions de dollars (Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle, 2006, p.52).

Le secteur du logement social a une longue histoire au Manitoba. Il est considéré comme une pierre angulaire du DÉC en raison des liens économiques et des emplois qu'il peut créer, mais aussi parce qu'il contribue à accroître le capital social et à créer des milieux de vie plus sains, plus sécuritaires et plus stables (Deane, 2006, chapitre 3). Ce secteur offre des possibilités d'autoconstruction de logements de différents types, les projets pouvant être structurés de diverses façons. En plus des 59 coopératives d'habitation déjà existantes, on trouve des organismes de logement autochtone, des SDC, des sociétés de développement résidentiel, des groupes religieux ou ayant des besoins spéciaux et des associations de quartier participant à la cause du logement. Seulement dans la ville de Winnipeg, Cates (2003) a repéré quelque 26 groupes en activité. Par exemple, le groupe Inner City Renovations, mis sur pied par COS, emploie des travailleurs du centre-ville pour aider les autres organismes à créer du logement, et Ogijiita Pimatiswin Kinamatwin (OPK) mobilise de jeunes Autochtones ex-membres de gang ou ex-détenus pour rénover des logements (Deane, 2006, chapitre 6).

La province compte un nombre important d'entreprises sociales actives. Certaines, mentionnées précédemment, ont des objectifs sociaux qui vont bien au-delà de la simple réalisation de profits. Elles œuvrent dans le secteur des finances (CCA, SEED, etc.) ou dans celui de l'hébergement (North End Housing Project [NEHP], Inner City Renovations [IRC], OPK). Il existe au moins une vingtaine d'autres entreprises sociales, dont une pâtisserie, une entreprise de nettoyage de bureaux, un restaurant, une librairie, un atelier de fabrication de couvertures étoilées, des magasins, des traiteurs, un éditeur, ainsi que des entreprises de production agricole, de fabrication et de recyclage (Loewen, 2003b).

Les activités des différents conseils tribaux ou associations de collectivités des Premières nations occupent une place de plus en plus grande au Manitoba. Même si les communautés que ces groupes desservent sont essentiellement rurales et éloignées, leurs activités sont souvent urbaines et leurs investissements dans l'immobilier, la fabrication, le commerce, les services de santé, les hôtels, les casinos et les terrains de golf sont considérables. Les entreprises qu'elles possèdent prennent souvent la forme de compagnies

juridiquement constituées, mais elles sont en fait des propriétés collectives puisque les profits non réinvestis sont redistribués dans les communautés (Wuttunee, 2005, 2007).

Pour conclure, il importe de mentionner qu'il existe dans la province un très grand nombre d'organismes sans but lucratif et bénévoles. En 2003, on en recensait environ 8200 (Statistique Canada, 2005, p.20), et leurs revenus se situaient autour des 7,6 milliards de dollars (ibid., p.30).¹⁸

L'économie sociale du Manitoba ne date pas d'hier. Le fait qu'elle soit parfaitement intégrée au patrimoine culturel de la province n'enlève rien au fait qu'elle ait pu connaître des moments de crise, de recul ou d'échec. Néanmoins, l'économie sociale et le DÉC qui en fait partie sont encore bien vivants et font la force de l'économie du Manitoba.

5. POLITIQUES RÉCENTES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE DÉC AU MANITOBA

DÉPUIS 1999, le gouvernement a fait preuve d'un grand sens de l'innovation et a joué un grand rôle, par ses politiques, dans l'expansion des activités de DÉC au Manitoba. Peu après son arrivée au pouvoir, le gouvernement néodémocrate a démontré qu'il accordait une place prépondérante au DÉC en créant le Comité du Cabinet chargé du développement communautaire et économique (CCDEC). Pour la première fois dans l'histoire de la province, le DÉC était explicitement mentionné dans le nom du comité du Cabinet responsable de déterminer les politiques gouvernementales en matière de développement économique.

Le gouvernement a adopté en 2001 un cadre stratégique de DÉC et une perspective de DÉC établis en collaboration avec la collectivité du DÉC et permettant de cerner les meilleurs moyens de porter appui et de renforcer le DÉC à l'aide de politiques et de programmes gouvernementaux. Le cadre présente les cinq objectifs du DÉC : renforcer les capacités des collectivités; favoriser le développement de la fierté individuelle et communautaire, de

l'autonomie et du leadership; consolider les connaissances et les compétences; créer des entreprises répondant aux besoins sociaux, économiques et environnementaux; et favoriser un développement économique équilibré, équitable et durable (Kostyra, 2006, p.22). Le cadre et la perspective sont tous deux fondés sur les principes de DÉC élaborés par la coopérative de travailleurs Neechi Foods (Neechi Foods Co-op Ltd, 1993). Ces principes, tels qu'adoptés par le gouvernement, comprennent ce qui suit : l'embauche locale, la prise de décision et le contrôle à l'échelle locale, l'établissement de réseaux économiques locaux, le réinvestissement des profits dans la collectivité, le développement des compétences et du savoir locaux, les efforts pour produire des retombées positives sur l'environnement, l'amélioration de la santé et du bien-être, le maintien de la stabilité dans les quartiers et de la cohésion dans les communautés, et le renforcement de la dignité et de la collaboration interministérielle et intergouvernementale (Finances Manitoba, 2006b, p.F2). Cette initiative a permis d'aligner la philosophie du gouvernement en matière de DÉC sur le point de vue dominant des communautés, puisque tous les organismes de DÉC ou presque avaient déjà adopté ces mêmes principes.¹⁹ De surcroît, le cadre intègre un bon nombre des recommandations formulées par le RCDÉC (MacKinnon, 2006, p.28).

La perspective est conçue pour aider la fonction publique à comprendre la stratégie de DÉC du gouvernement en posant une série de questions sur les dix principes, de sorte que les ministères puissent ajuster leurs programmes en conséquence (Kostyra, 2006, p.22). Un groupe de travail interministériel en DÉC, dirigé par le secrétariat du CCDEC, a été formé pour encourager les gouvernements à pratiquer le DÉC (ibid., p.23).

Le gouvernement du Manitoba a aussi collaboré étroitement avec la communauté du DÉC pour aider financièrement la Manitoba Research Alliance on CED and the New Economy, qui a obtenu une subvention de recherche de 895 000 \$ du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) en 2002. Cette subvention était administrée par le Centre canadien de politiques alternatives, mais les recherches étaient effectuées par les universitaires et les étudiants de trois universités de la province et par les membres de la communauté. Cette initiative conjointe très fructueuse, à laquelle a également participé le gouvernement fédéral, a permis de lever le voile sur les problèmes et possibilités du Manitoba.²⁰ Entre autres choses, il était très important pour l'Alliance de recueillir et de tenir compte des points de vue des

gens concernés par le DÉC (Silver, 2006) et de ceux qui ont contribué de façon importante à ériger les fondations du DÉC dans la province, surtout les communautés autochtones qui n'ont pas souvent l'occasion de se prononcer et dont la voix est peu reconnue. Selon l'Alliance, il s'agit là d'une condition préalable à la construction d'une base solide pour assurer le succès futur du DÉC.

Le gouvernement s'est doté de politiques visant à *renforcer les capacités, développer les infrastructures, et promouvoir l'expansion des entreprises, l'éducation et la formation*. Il soutient aussi des initiatives de DÉC dans divers secteurs, dont l'énergie, l'écotourisme, la foresterie communautaire, la culture, le logement, la sûreté et la santé des enfants (Finances Manitoba, 2006b, pp.F3–F14).

L'aide financière constitue le principal instrument de renforcement des capacités du gouvernement. Depuis 1999, la principale source de financement par reconduction est le programme Quartiers vivants! (QV) et, depuis un peu moins longtemps, l'Entente de partenariat de Winnipeg (EPW), un accord tripartite. Le programme QV a injecté plus de 30 millions de dollars dans au moins 400 projets couvrant différents aspects du DÉC, dont le financement de base des SDC (jusqu'à 75 000 \$ par année), la revitalisation de quartiers, la culture, les loisirs pour les jeunes, la sûreté et la formation. La prestation de financement de base s'est avérée cruciale pour les activités d'organismes tels que la North End Renewal Corporation et le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM), lequel est responsable de promouvoir le DÉC dans les municipalités francophones et bilingues. Environ 10 millions de dollars ont été consacrés à la construction ou à la réparation de logements, sous la forme de subventions de 10 000 \$ (Quartiers vivants!, 2007). Quant à l'EPW, il s'agit d'un accord de 75 millions de dollars sur cinq ans comportant quatre programmes, dont deux touchent de près le DÉC : la participation autochtone, et l'économie sociale et le développement communautaire. Le financement réservé à ces deux volets totalise près de 25 millions de dollars. Pour chacun, un comité communautaire a été mis sur pied pour se prononcer sur la répartition des fonds (EPW, 2007).

Le gouvernement du Manitoba offre aussi d'autres sources de financement, comme le Communities Economic Development Fund, un organisme de prêt aux entreprises du Nord qui possède environ 20 millions de dollars en crédit courant et qui consent environ 5

millions de dollars par an en prêts surtout à de petits entrepreneurs, mais parfois aussi à des SDC et à des entreprises communautaires (en 2005-2006, les prêts aux entreprises de ce genre ont atteint près de 1,25 million de dollars) (CEDF, 2006, p.10). Parallèlement, l'Initiative de développement économique rural (REDI) appuie le développement des entreprises rurales, en premier lieu, mais aussi des entreprises du Nord, en leur offrant de l'assistance technique et des garanties d'emprunt. Techniquement, ces prêts sont réservés aux organismes d'économie sociale ou de DÉC, mais la majeure partie de l'aide financière est accordée à des entreprises privées. Le soutien financier du gouvernement pour le programme SEED et le soutien financier et autre accordé aux coopératives sont également reconnus comme faisant partie des efforts du gouvernement en faveur de l'expansion des entreprises. En 2005–2006, le ministère de l'Agriculture a offert des subventions d'exploitation symétriques à sept SDC rurales pour un total de 0,54 million de dollars (Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba, 2006, 4B). Le Programme de prêts d'initiative locale, géré par le ministère de l'Agriculture, offre des fonds de crédit symétrique et renouvelable aux SDC rurales pour encourager la création d'emplois dans les entreprises locales, y compris les coopératives. Pour recevoir une contribution provinciale, une SDC doit d'abord recueillir entre 10 000 \$ et 25 000 \$ au sein de sa communauté, après quoi le gouvernement lui versera des sommes calculées selon un ratio de 2 pour 1. Par après, à la condition que la SDC ait effectivement consenti des prêts commerciaux d'un montant maximum de 10 000 \$ chacun, la province pourra lui offrir jusqu'à 50 000 \$ de plus, cette fois au ratio de 1 pour 1. Au total, il est donc possible de constituer un fonds de création d'emplois de 175 000 \$ (Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba, 2007).

En 2004, le gouvernement du Manitoba a instauré le crédit d'impôt pour le développement de l'entreprise communautaire suivant le modèle adopté par la Nouvelle-Écosse. Ainsi, les Manitobains ont droit à un crédit d'impôt lorsqu'ils investissent du capital de risque dans des entreprises communautaires. Cette mesure est venue remplacer le Programme des obligations de développement rural du gouvernement Filmon, selon lequel les communautés émettaient, pour stimuler le développement local, des obligations dont le capital était garanti par la province (Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba, 2006, 4H).

Le gouvernement du Manitoba a aussi introduit de nouveaux programmes d'*infrastructure* qu'il considère comme importants, voire essentiels pour le DÉC. Parmi ces initiatives, mentionnons les programmes Place aux communautés et Fiers chez nous, l'EPW, et le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale de 120 millions de dollars.

Bien que la prestation de financement soit le principal moyen employé par le gouvernement pour encourager l'expansion des entreprises, celui-ci a aussi pris un engagement à l'égard de l'*approvisionnement progressif*. L'initiative d'approvisionnement auprès des Autochtones est explicitement liée au DÉC (Infrastructure et Transports Manitoba, 2007a) et prévoit la promotion d'un registre des fournisseurs autochtones, le recours aux « commandes réservées » et la prise de contact proactive avec les organismes autochtones lorsque le gouvernement a besoin de leurs produits ou de leurs services. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre d'une initiative d'approvisionnement « verte » introduite en l'an 2000 pour encourager la production et l'utilisation de produits écologiques (Infrastructure et Transports Manitoba, 2007b). Plus récemment, le gouvernement du Manitoba, le gouvernement fédéral et un certain nombre de partenaires communautaires ont posé un geste conjoint encore plus significatif pour le DÉC en mettant sur pied un Portail d'achat responsable (PAR) auquel tous se sont engagés à participer. Le PAR, élaboré par SEED Winnipeg et par la NECRC, propose « sur Internet des ressources sous forme de renseignements pour encourager et développer les possibilités de ventes pour les entreprises sociales » (Finances Manitoba, 2006b, p.F11). Il permet donc d'aider les personnes et les groupes qui se heurtent à de nombreux obstacles lorsqu'il s'agit de trouver un emploi (SEED, 2007).

Sur le plan de l'*éducation et de la formation*, deux initiatives ont été lancées dans le but précis de favoriser le DÉC. Le gouvernement a offert un soutien financier aux Services d'aide technique au développement économique communautaire (SATDEC), issus de SEED Winnipeg, dont le rôle consiste à jumeler des professionnels bénévoles compétents avec des organismes communautaires qui ont besoin de leurs services. Il a aussi versé une somme importante à l'Organisme intermédiaire de formation en développement communautaire et en développement économique communautaire, dirigé par la Community Education Development Association (CEDA), le Red River College (RRC) et d'autres partenaires communautaires, pour former des travailleurs en DÉC. De plus, il est généralement reconnu que l'appui

du gouvernement au Collège universitaire du Nord, au RRC et aux programmes spéciaux d'accès aux études universitaires aura des répercussions indirectes notables sur le DÉC à long terme (Finances Manitoba, 2006b, p.F8).

Les programmes d'appui sectoriel du gouvernement comportent des innovations importantes pour le DÉC. Dans le cadre de ce qu'il appelle les « possibilités d'énergie propre », le gouvernement a délaissé ses pratiques du passé en permettant aux communautés des Premières nations de devenir propriétaires de barrages hydroélectriques construits par Manitoba Hydro. Cette offre, qui a tout de même soulevé la controverse, est une première pour la société d'État. Une entente conclue entre Manitoba Hydro et la Nisichawayasihk Cree Nation (NCN) de Nelson House stipule que la nation Cree pourrait détenir jusqu'à 33 % du barrage Wuskwatim, moyennant un investissement initial de 84 millions de dollars en actions de participation dans ce projet d'un milliard de dollars. Selon le président-directeur général de Manitoba Hydro, Bob Brennan, le projet aura des retombées positives pour la NCN, notamment en ce qui concerne la formation, l'emploi, les possibilités d'affaires et le rendement financier du projet (Nisichawayasihk Cree Nation, 2006). Mais encore faut-il que la communauté réussisse à rassembler les fonds nécessaires. Pour cette raison, certains sont d'avis qu'une intervention plus directe et moins risquée de la part de Manitoba Hydro aurait été préférable (Kulchyski, 2005). Néanmoins, le contraste entre cette approche favorisant le développement économique communautaire dans le Nord et les anciennes habitudes de la société, qui entretenait des relations plutôt destructrices avec les communautés autochtones de cette région, est pour le moins frappant.

Le gouvernement offre également des possibilités de développement économique communautaire dans le domaine de l'éthanol et de l'énergie éolienne. Il a accordé de l'aide financière à des organismes communautaires du Nord et de Winnipeg pour leur permettre de moderniser des habitations afin d'améliorer leur système d'isolation et leur efficacité énergétique. L'État et la communauté autochtone collaborent étroitement pour promouvoir l'écotourisme et le tourisme culturel, les activités de foresterie communautaire, et les initiatives de foresterie à valeur ajoutée et de diversification. Il finance aussi bon nombre de groupes communautaires pour leur permettre de mener à bien certaines activités culturelles ou revêtant un intérêt particulier pour la communauté (par exemple, l'agrandissement du

réseau à large bande), toujours dans le but de promouvoir le DÉC (Finances Manitoba, 2006b, pp.F11–12).

Dans ses politiques de DÉC, le gouvernement reconnaît l'importance d'offrir des logements abordables de qualité. Ainsi, il promeut les coopératives d'habitation et finance de nombreuses initiatives de DÉC dans ce secteur par l'entremise du programme Quartiers vivants! Le North End Housing Project (NEHP), un organisme sans but lucratif qui achète et rénove des maisons (Deane, 2006), est un bénéficiaire important de cette aide financière. Les activités du NEHP ont l'avantage de créer des occasions d'emploi pour d'autres organismes de DÉC, comme OPK, qui reçoit aussi une aide du gouvernement, et ICR.

Finalement, le gouvernement a confiance en ses différents programmes pour aider la cause du DÉC : les « lieux-phares », qui organisent diverses activités pour les jeunes après les heures de classe afin de prévenir la criminalité, le programme Enfants en santé Manitoba, l'Initiative d'alimentation saine dans le Nord, et les améliorations apportées aux services de garde d'enfants (Finances Manitoba, 2006b, pp.F11–12). En outre, la province a été d'un grand soutien pour certaines initiatives dans le domaine de la santé des femmes, en particulier pour la Clinique de santé des femmes, un organisme communautaire de soins de santé prônant des valeurs féministes, dont l'approche remarquable favorise la participation et l'émancipation des femmes et dont la réputation n'est plus à faire.

En résumé, on peut affirmer que le gouvernement du Manitoba reconnaît le bien-fondé et l'importance du DÉC, à tel point qu'il a décidé de l'intégrer explicitement à son cadre stratégique, de définir les principes sur lesquels les politiques doivent reposer, de décrire systématiquement les outils mis à la disposition du DÉC et d'énumérer les secteurs dans lesquels il offre du soutien pour les activités de DÉC.

6. LEÇONS À TIRER DE CES DEUX SITUATIONS

LA SECTION QUI SUIT se veut une synthèse comparative de l'économie sociale et du DÉC dans les deux provinces. Elle met en relief les similitudes et les différences entre les deux situations. Son intérêt pour les gens des autres provinces dépendra certes de l'exactitude des observations, mais aussi de l'état des choses et des politiques existantes à ce sujet dans leur province respective. À tout le moins, nous espérons que les prochains paragraphes inviteront les lecteurs à la réflexion et qu'ils contribueront à alimenter les discussions, au sein du RCDÉC, sur les voies à emprunter dans le domaine des politiques.

Importance relative de l'économie sociale dans chaque province

Il serait sans doute utile de pouvoir comparer l'état du secteur de l'économie sociale dans chacune des provinces pour se faire une idée de ce que les politiques publiques ont pu accomplir. Malheureusement, il n'existe pas de statistiques complètes ou significatives sur le développement de ce secteur dans les deux provinces. Le tableau 1 donne un aperçu de l'importance relative des secteurs des coopératives financières et non financières et du secteur bénévole. Il montre notamment que le Québec compte bien plus de caisses populaires par habitant que le Manitoba et que, de surcroît, elles ont beaucoup plus de membres et d'actifs que les caisses manitobaines. Ce fait prouve la force à long terme du Mouvement Desjardins et montre que son développement au Manitoba n'a pas été aussi fructueux qu'au Québec, même s'il a repris de la vitesse au cours des dernières années. C'est aussi au Québec qu'on trouve le plus grand nombre de coopératives non financières, leurs employés étant également plus nombreux. En revanche, le pourcentage d'adhésions par rapport au nombre d'habitants est deux fois plus élevé au Manitoba qu'au Québec, et les coopératives manitobaines enregistrent plus de ventes et possèdent plus d'actifs que les coopératives québécoises. Jusqu'à un certain point, ces résultats reflètent la vitalité de la coopérative pétrolière Red River Co-op,

qui s'approprie à elle seule 47 % du nombre total de membres, 20 % des ventes et 16 % des actifs. Du côté du secteur bénévole, le tableau est clair : par rapport au nombre d'habitants, le Manitoba possède beaucoup plus d'organismes bénévoles que le Québec, et ces derniers génèrent des revenus beaucoup plus élevés. Ce point est riche en signification puisque le secteur du DÉC au Manitoba repose en grande partie sur le travail des bénévoles, qui ont bien souvent des motivations religieuses.

Tableau 1: Indicateurs du développement de l'économie sociale dans Québec et Manitoba

	Ratio Manitoba-Québec
Population	1:6,44
Nombre de coopératives d'épargne et de crédit (caisses populaires)	1:8,28
Membres de coopératives d'épargne et de crédit, etc.	1:9,52
Recettes des coopératives d'épargne et de crédit, etc.	1:9,14
Actifs des coopératives d'épargne et de crédit, etc.	1:8,32
Nombre de coopératives non financières	1:7,75
Membres de coopératives non financières	1:3,06
Employés des coopératives non financières	1:9,60
Volume de vente des coopératives non financières	1:4,87
Actifs des coopératives non financières	1:5,19
Nombre d'organismes bénévoles	1:5,64
Recettes des organismes bénévoles	1:3,29
Nombre de bénévoles	1:3,31
Nombre de CFDC/SADC	1:3,56

Sources : Bogach, 2006; Canadian Co-operative Association, 2004; Statistique Canada, 2005.

Enfin, le Manitoba compte plus de Sociétés d'aide au développement des collectivités par habitant que le Québec. Toutefois, puisque le détail de leurs activités demeure inconnu, ce fait est très peu éloquent. Il manque donc des portraits quantitatif et, surtout, qualitatif clairs du nouveau secteur de l'économie sociale dans les deux provinces. Il est quand même possible de tirer quelques conclusions : premièrement, la structure CLD/CLE au Québec représente une différence majeure entre les deux provinces en termes d'infrastructure locale systématique; deuxièmement, les CDEC semblent bénéficier d'un meilleur financement.

En ce sens, l'économie sociale au Québec fonctionne à une échelle beaucoup plus vaste. D'ailleurs, cela s'explique si l'on considère que les organismes équivalents du Manitoba (urbain), même s'ils se fondent jusqu'à un certain point sur le modèle québécois, sont des créations plus récentes. De plus, ni leurs fonctions, ni leur financement ne sont intégrés à une structure de l'envergure des CLD.

Explication des raisons qui poussent le gouvernement à promouvoir l'économie sociale et le DÉC

Ce n'est pas un hasard si les politiques en matière d'économie sociale et de DÉC du Québec et du Manitoba ont surtout progressé lorsque ces provinces étaient dirigées par un gouvernement socialiste démocratique. Au Québec, vers le milieu des années 1990, le Parti Québécois a réagi devant le taux de chômage inacceptable et devant les pressions exercées par d'importants groupes d'électeurs, notamment les femmes. À cette époque, le secteur de l'économie sociale était déjà largement développé et les notions d'entreprise collective, de droits collectifs et de participation communautaire en situation de déclin économique étaient bien acceptées. Mais le gouvernement a choisi d'accroître l'influence de ce secteur dans le but de vaincre les graves problèmes économiques qui pesaient sur la province. Cette décision était d'abord politique, mais elle s'accordait parfaitement avec la vision des activistes de l'économie sociale. Par conséquent, les mesures prises au Québec étaient motivées autant par la culture et la situation politique de la province que par le taux de chômage et la réduction budgétaire du gouvernement; partout ailleurs, une approche purement néolibérale avait été privilégiée.

Bien que le taux de chômage au Manitoba n'ait pas grimpé autant qu'au Québec au cours de cette même période, il était tout de même plus élevé que la normale. En 1994–1995, il a atteint 8 %, ce qui correspond au double du taux actuel. Le gouvernement conservateur a eu une réaction opposée à celle du Parti Québécois : au lieu de chercher à accroître la participation communautaire, il a instauré des politiques néolibérales qui ont eu pour effet de miner considérablement les activités de DÉC. Il a coupé le financement aux groupes d'économie sociale au début des années 1990 après avoir procédé à une réduction d'impôt; il a resserré la fonction publique, privatisé d'importants services publics (comme la Société de téléphone du Manitoba) et passé une loi d'équilibre budgétaire. Le gouvernement s'est

généralement montré hostile à la collectivité du DÉC, sauf aux régions rurales du Manitoba, son bassin électoral, et à quelques petits programmes de DÉC visant à aider les petits entrepreneurs et à soutenir le développement de la main d'œuvre.²¹ Contrairement à ce qui s'était vu au Québec, il n'a jamais été question de faire appel à l'économie sociale de quelque manière que ce soit dans les discussions sur les politiques économiques et sociales du Manitoba. Ainsi, le DÉC a dû attendre l'arrivée du gouvernement suivant avant de pouvoir refaire surface.

Pour évaluer la possibilité de reproduire ne serait-ce qu'une partie des pressions politiques récentes en faveur du DÉC au Manitoba, il faut d'abord en expliquer l'origine. À cet égard, il existe différentes explications possibles. Premièrement, le gouvernement est dirigé par le Nouveau parti démocratique (NPD), qui s'est toujours montré favorable aux politiques visant à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale dans les deux principales zones visées par les politiques de DÉC d'aujourd'hui, soit les centres urbains et les régions du Nord. Il n'est donc pas surprenant que le bassin d'électeurs du NPD provienne en grande partie de ces secteurs.

Deuxièmement, le NPD s'est toujours montré plus disposé que les autres partis à promouvoir, par l'intermédiaire de l'État, des solutions collectivistes et démocratiques au développement économique. À divers degrés, on retrouve cette caractéristique chez tous les gouvernements néodémocrates qui ont gouverné le Manitoba, depuis le tout premier en 1969 (Loxley, 1993).

Mais le gouvernement actuel possède des caractéristiques uniques qui le rendent encore plus accommodant lorsqu'il s'agit de DÉC. En effet, au moins deux ministres de premier plan élus en 1999 ont des racines profondes dans le mouvement de DÉC. Tous deux ont été actifs dans l'organisme populaire *Cho!ces*, coalition influente de groupes sociaux qui était au centre de la résistance et de l'opposition aux politiques économiques néolibérales des gouvernements provincial et fédéral dans les années 1990. Ils ont défendu ardemment les politiques de DÉC au sein du gouvernement. De plus, le premier secrétaire du Cabinet chargé du développement communautaire et économique était non seulement un ancien ministre des Finances de la province, mais également un membre actif de *Cho!ces*, du groupe *The Greening of the Assiniboine*, et de plusieurs autres organismes communautaires. Plusieurs autres conseillers principaux du premier ministre possèdent eux aussi une bonne expérience

du développement communautaire et participaient activement aux activités de Cho!ces. La cause du DÉC et de l'action communautaire a donc pu bénéficier de la présence, au sein du gouvernement et de la haute bureaucratie, de membres influents dotés d'une grande expérience et d'un engagement de longue date dans ce domaine.

De plus, la responsable du dossier du DÉC au CCDEC possédait des antécédents semblables et était une indéfectible partisane du DÉC. C'est elle qui a élaboré l'optique du DÉC. La force de son engagement et de son vaste réseau de connaissances dans les communautés, sa crédibilité auprès des décideurs du gouvernement et sa capacité à entrer en contact avec eux sont tous des facteurs qui ont contribué de façon notable à l'adoption des principes et de la perspective de DÉC par le gouvernement.

Il existe un important groupe d'électeurs fidèles au NPD qui prône le DÉC et qui fait pression pour influencer les politiques provinciales dans ce domaine. Ce groupe est intimement lié à la collectivité autochtone qui est elle aussi partisane du NPD, sans toutefois le soutenir de manière inconditionnelle. Cette collectivité s'assure de maintenir une pression sur le gouvernement pour que le DÉC demeure dans la liste de priorités. En 2002, elle a réussi à convaincre le gouvernement de tenir une « semaine du DÉC » en même temps que le Congrès pancanadien du RCDÉC, soit du 23 au 29 septembre.

Cependant, il est sans doute correct d'affirmer que les progrès accomplis au Manitoba proviennent moins des pressions populaires que de l'heureux hasard qui a fait s'accorder les croyances du gouvernement et de la collectivité du DÉC. Il semble que l'équilibre ait été différent au Québec par le passé, la force de l'économie sociale ayant précédé de beaucoup l'état de participation active. Le mouvement observé après 1996, que Louis Favreau (2006) décrit comme une approche démocratique partenariale entre l'État et les organismes communautaires marquant un changement dans l'approche du gouvernement en matière de prise de décision et, ironiquement, de prestation des services, se fonde sur une « dynamique déjà à l'œuvre, [celle] d'un mouvement économique et culturel autour des notions de partenariat, de territoire, de développement local, d'entreprise collective, etc. » (Favreau, 2006, p.12). En bref, les politiques gouvernementales du Québec ont été beaucoup plus influencées, au fil des ans, par les pressions exercées par la population que ne semblent l'avoir été celles du Manitoba.

Néanmoins, les leçons à en tirer sont plutôt claires : qu'il y ait ou non une tendance culturelle ou politique à promouvoir l'économie sociale et le DÉC, les militants doivent quand même faire pression sur le gouvernement pour que ce dernier accorde la priorité à ce secteur; ils doivent aussi chercher à obtenir une représentation dans des partis sympathisants qui ont des chances de former le gouvernement.

Résultats possibles d'un soutien multifacette offert par le gouvernement

Ce qui ressort de l'approche du Québec à l'égard des politiques, c'est que l'État peut avoir une incidence sur le développement institutionnel dans le secteur de l'économie sociale s'il offre divers mécanismes de soutien interreliés. La richesse du secteur coopératif dans cette province est largement attribuable à l'existence de lois qui le soutiennent depuis longtemps, à l'établissement d'entités proactives qui encouragent le développement de coopératives, à la création d'organismes régionaux et provinciaux pour aider les coopératives et coordonner leurs activités, et à l'octroi de financement et de crédits d'impôt aux coopératives. Bien qu'on retrouve certains de ces éléments au Manitoba, le gouvernement a adopté une approche beaucoup moins audacieuse envers ce genre d'entreprises. En effet, il se contente de réagir à leurs initiatives plutôt que de les encourager activement ou même de les promouvoir. Le financement qui leur est réservé est beaucoup plus limité et aucun crédit d'impôt n'a été prévu pour les investisseurs qui s'intéressent au secteur coopératif. Cette tendance dénote l'ambivalence du gouvernement quant à son acceptation des coopératives — une prudence qui lui vient peut-être de ses erreurs passées, à l'époque où il avait l'habitude de leur imposer une trop grande pression. Quelle qu'en soit la raison, l'environnement politique du Manitoba semble beaucoup moins propice au développement des coopératives que celui du Québec, ce qui expliquerait pourquoi elles ont pris beaucoup plus d'ampleur en sol québécois.

L'approche générale du DÉC récemment adoptée par le Manitoba vient toutefois confirmer la sagesse de se tourner vers une approche multifacette. Le cadre et la perspective de DÉC, le soutien financier apporté aux activités principales des organismes de DÉC, le soutien des programmes suivant des lignes directrices sectorielles claires en matière de politiques, la prestation de formation et d'assistance technique en DÉC, et la volonté d'adopter une politique d'approvisionnement progressiste se sont fusionnés pour rendre possibles la naissance

de « nouvelles » initiatives de DÉC jamais vues auparavant. Il en a résulté l'apparition de nombreuses institutions.

Quant au Québec, il pratique une approche multifacette à l'égard du secteur non coopératif de l'économie sociale avec son environnement politique favorable et son soutien institutionnel et financier. Il n'en demeure pas moins que les approches du Québec et du Manitoba présentent des différences marquées.

Emploi de la prestation de services sociaux comme moyen de promouvoir le DÉC et l'économie sociale

Le gouvernement du Québec a commencé à recourir à l'économie sociale pour offrir certains services publics. À cette fin, il a créé et financé de nouveaux organismes provinciaux pour assurer la prestation de ces services, et il a adapté ses politiques sectorielles publiques de manière à soutenir ces organismes. Les CDEC existantes ont été transformées pour leur permettre d'offrir ces nouveaux services. Au contraire de ce qui se fait au Québec, le gouvernement provincial du Manitoba ne semble pas employer consciemment et délibérément le DÉC pour le remplacer dans la prestation de ses programmes gouvernementaux. Le DÉC est tout de même présent, quoi que très peu, dans les secteurs du logement, des menus travaux et des soins de santé. En fait, les membres de la collectivité du DÉC aimeraient qu'il prenne plus de place pour qu'il se crée une égalité entre les organismes de DÉC existants (et qu'au passage, ils connaissent un rehaussement). Une économie communautaire qui se développe efficacement permet de réduire la tâche de la province quant à la prestation des services qu'elle assume normalement. C'est dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance que les possibilités de remplacement du gouvernement par le DÉC sont les meilleures, attendu que l'on accorde une plus grande responsabilité pour la prestation de ces services aux organisations autochtones. Il faudra toutefois s'assurer que celles-ci fonctionnent réellement selon les principes du DÉC. Les services de soins à domicile sont relativement bien organisés au Manitoba, mais ils relèvent exclusivement de l'État. À Winnipeg, les activités de recyclage s'inscrivaient auparavant dans le cadre du DÉC puisqu'elles étaient orchestrées par des coopératives faisant appel à des bénévoles ou par des entreprises sans but lucratif pratiquant la rémunération à l'acte. Aujourd'hui, la Ville de Winnipeg a repris les commandes de ce dossier et fait faire le travail en sous-traitance par des entreprises privées.

Le développement des entreprises sociales pour assurer la prestation de services publics présente de nombreux attraits pour le secteur du DÉC et de l'économie sociale. En premier lieu, il permet d'établir un contact étroit avec une grande partie de la collectivité et d'élargir les horizons du public en l'exposant davantage aux véhicules collectifs. Ce faisant, il accroît l'attachement des gens à l'égard du modèle. En deuxième lieu, il aménage un espace spécial pour les efforts collectifs pour qu'il soit plus facile de répéter l'expérience et pour que les entreprises sociales et les activités liées au DÉC puissent enfoncer plus profondément leurs racines. En troisième lieu, il offre une base de financement stable aux secteurs qui, comme les soins à domicile, ne peuvent faire autrement que de croître au fil des ans. En quatrième lieu, il ouvre la perspective que les services puissent être assurés par des organismes locaux plus proches de la clientèle et donc potentiellement mieux en mesure de répondre aux besoins particuliers de chaque région. En dernier lieu, il présente la possibilité que les services eux-mêmes puissent être gérés de manière démocratique par les personnes responsables de les offrir, et pave la voie à d'autres types de modèles de gestion axés sur les travailleurs et la clientèle.

Construire le DÉC et l'économie sociale sur la base des services auparavant offerts par l'État soulève cependant une certaine controverse au Québec. Eric Shragge (2003) affirme que la prestation de services apporte nécessairement des éléments de professionnalisation et de bureaucratisation dans les organismes de DÉC et d'économie sociale, ce qui les oblige à dévier de leur approche transformationnelle visant à répondre aux besoins des communautés marginalisées. Selon lui, cette situation mène au mieux au modèle de développement de la localité décrit par Jack Rothman (1974), modèle selon lequel les organismes locaux sont responsables de la prestation des programmes mais voient leur capacité à poursuivre leurs objectifs plus vastes en matière de DÉC entravée par les exigences bureaucratiques et financières découlant de la prestation de services. Ce point de vue est appuyé par la preuve que la dévotion des services a érodé la participation de la population, réduit le temps disponible pour les activités collectives, fait augmenter le niveau de compétences requis pour siéger au conseil d'administration des organismes, diminué la fréquence et l'ampleur des interventions communautaires et fait chuter les possibilités de participer aux consultations et aux tribunes gouvernementales (RIOCM, 1998, cité dans le rapport de Shragge et coll., 2001, p.14).

L'élargissement du territoire d'intervention des organismes d'économie sociale imposé par le gouvernement du Québec a sans doute contribué à cet état de fait. Rappelons qu'en 1990, les CDEC de Montréal avaient été forcées, et avaient accepté à contrecœur, de desservir des arrondissements trois fois plus grands que leurs anciens territoires d'intervention (Malo, 1998, p.7; Côté et coll., 1992, p.31). La création des CLE en 1998 selon la même répartition géographique que les MRC a entraîné le remplacement d'un grand nombre de petits organismes qui couvraient un secteur plus restreint. Finalement, le gouvernement métropolitain instauré à Montréal en 2000 est venu élargir encore davantage le territoire des CLD et des CDEC (Fontan et coll., 2003, pp.62 et 67). Tous ces facteurs nuisent à l'engagement communautaire direct, ce qui contraint la collectivité à s'en remettre à ses représentants.

Certains s'inquiètent du fait que la dévolution des services à l'économie sociale (ce qui, rappelons-le, n'était pas le cas au Québec pour les services de garde d'enfants et de soins à domicile, qui viennent s'ajouter aux programmes antérieurs) s'inscrit en fait assez bien dans le cadre du néolibéralisme, tout spécialement dans un contexte où les compressions budgétaires sont importantes. Il pourrait en effet s'agir d'un moyen de réduire les emplois dans la fonction publique et les salaires afférents, ce qui aurait des conséquences particulièrement néfastes pour les femmes, fort nombreuses dans le secteur public. On assisterait alors à ce que Susan Heald (1991, p.155) appelle l'autogestion des emplois peu rémunérés et précaires. Étonnamment, cette question n'est jamais abordée dans la documentation disponible et, bien que le gouvernement soutienne dans ses rapports que la réduction des dépenses de l'État est plutôt attribuable à la grande souplesse et à la rapidité de réaction permises par le modèle des services collectifs (Shragge et coll., 2001, p 12), il ne faut pas oublier que le virage politique vers l'économie sociale coïncide avec l'adoption de la loi d'équilibre budgétaire, en 1996.

Il y aurait donc plusieurs leçons à tirer de cette situation. Il n'est pas impossible que les organismes de DÉC et d'économie sociale puissent accroître leur financement et renforcer leur structure en devenant des véhicules de prestation des services sociaux, mais, comme les militants du DÉC l'ont fait remarquer il y a déjà plusieurs années, avant même que n'ait lieu ce virage au Québec, les organismes doivent s'assurer que la prestation de services ne devienne pas leur seule activité et qu'elle ne leur fasse pas perdre de vue les objectifs globaux

du DÉC local (Perry et coll., 1993). Les travailleurs offrant les services doivent avoir droit au même salaire et aux mêmes avantages sociaux qu'avant (si les dispositions syndicales le permettent) et l'on doit s'efforcer de préserver le temps et les ressources de sorte à favoriser les modèles de prise de décision participatifs. Dans cet ordre d'idées, un document interne de SEED Winnipeg examinant la possibilité de promouvoir les entreprises communautaires formulait la conclusion suivante : si les entreprises communautaires veulent s'élever au-delà du « capitalisme pour les pauvres », il faut prévoir des mesures de protection de la qualité des emplois, de la qualité des services et de la responsabilité communautaire (CAPS.WPS, 1999, p.5). Toutefois, la dépendance des organismes de DÉC et d'économie sociale envers le financement et les unités administratives de l'État vient miner ce qu'ils peuvent raisonnablement accomplir à tous ces égards.

L'institutionnalisation du financement à long terme

L'une des grandes différences entre le Québec et le Manitoba en ce qui concerne la forme d'aide accordée au secteur de l'économie sociale et du DÉC se situe dans le financement. Le gouvernement du Québec a injecté des sommes relativement importantes dans des fonds gérés par la collectivité, et il s'agit de placements à long terme. Il s'est uni au mouvement ouvrier et au Mouvement des caisses Desjardins afin de générer diverses sources de financement pour le DÉC et l'économie sociale capables de résister aux éventuels changements de gouvernement. Ainsi, il existe au Québec un certain degré de continuité, voire de permanence, qu'on ne rencontre pas au Manitoba. Dans cette province, le financement donné dans le cadre du programme Quartiers vivants! est certes extrêmement utile pour les groupes de DÉC, mais il est clairement sous l'ascendant de l'État et pourrait facilement être soustrait par le prochain gouvernement. Bien que le Fonds de développement économique des collectivités dans le Nord ait un fondement législatif distinct, il dépend quand même des subventions annuelles prévues au budget et n'est donc pas entièrement garanti. Quant au financement offert dans le cadre de l'EPW, il n'est que temporaire. En fait, il manque au Manitoba une coopération entre l'État et les mouvements coopératif et ouvrier pour créer des fonds réservés, en tout ou en partie, aux entreprises collectives. Même les fonds de capital de risque de travailleurs du Québec sont plus tournés vers l'économie sociale que ne l'était le fonds

Crocus ou que ne l'est le fonds ENSIS. S'il est vrai que Crocus a aidé la cause du DÉC par la création de COS et qu'il a servi à financer une coopérative de travailleurs manitobaine en région rurale, ses actions fort utiles étaient tout de même limitées. Après la disparition de Crocus, ces entreprises ont continué d'exister, contrairement au projet de formation en matière d'actionnariat salarié qui avait été entamé par l'équipe de Crocus et qui n'a pas survécu. Pour sa part, le fonds ENSIS ne prétend pas accorder quelque soutien que ce soit au DÉC et à l'économie sociale.

L'absence de possibilités de financement à long terme représente une faille dans le système manitobain (Loxley, 2003a). Il y a quelques années, des groupes locaux de DÉC ont caressé l'idée d'établir un fonds d'actions, mais ils ont conclu qu'il leur serait impossible ne serait-ce que de s'approcher du taux de rendement du marché. Le financement pour l'économie sociale promis par le gouvernement fédéral aurait été bienvenu, mais il a été annulé par le gouvernement Harper. Il apparaît donc que, si l'approche adoptée par le Québec en matière de financement devait être imitée, il faudrait se tourner vers des modèles comme le RISQ ou la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, qui comptent en grande partie sur la participation du gouvernement provincial (et sur les fonds d'autres sources fédérales, lorsque possible). Le RCDÉC, SEED Winnipeg ou un autre organisme local pourrait songer à faire venir au Manitoba des représentants des commanditaires de fonds du Québec pour rencontrer les représentants de la collectivité du DÉC et de l'économie sociale, du gouvernement, des coopératives d'épargne et de crédit et des caisses de retraite syndicales et discuter avec eux des possibilités de constituer un fonds semblable et de l'ampleur de la tâche qui attendrait chaque participant. Toutefois, un tel projet pourrait être difficile à concrétiser puisque le mouvement des caisses populaires au Manitoba repose sur des politiques et des valeurs moins cohérentes qu'au Québec, où le Mouvement Desjardins est dominant et, à quelques exceptions près, plutôt prudent. Depuis la débâcle de Crocus, la majeure partie du mouvement syndical n'est plus représentée dans les fonds de capital de risque de travailleurs; il faudrait donc miser sur les caisses de retraite des plus gros syndicats. Néanmoins, le besoin est bien réel, le modèle du Québec fonctionne, et l'idée de rassembler les acteurs principaux des deux provinces pour évaluer la pertinence d'imiter l'un ou l'autre type de fonds pourrait s'avérer fructueuse. Le gouvernement provincial serait peut-être plus enclin à étudier une

telle proposition maintenant que le NPD en est à son troisième mandat consécutif, mais le spectre de Crocus l'incitera inévitablement à faire preuve de prudence dans toute initiative financière conjointe du gouvernement et des syndicats.

Soutien aux entreprises sociales

À certains égards, le gouvernement du Manitoba a une longueur d'avance sur le mouvement de DÉC. Par exemple, bien que les militants voient d'un œil très favorable l'octroi de crédits d'impôts pour le DÉC, peu sont ceux qui en ont vraiment profité à ce jour. Ce fait s'explique par la pénurie relative de « nouvelles » entreprises sociales financièrement viables au Manitoba, pénurie qui n'existe pas au Québec. Mais les occasions d'exploiter une entreprise sociale abondent au Manitoba et l'intérêt est bien présent. Le financement à long terme est certes contraignant, mais l'ajout de mécanismes d'aide et d'encouragement pour promouvoir la création d'entreprises sociales viables contribuerait à hausser le niveau d'engagement. Dans ce domaine, le Manitoba se situe bien loin derrière le Québec, tant pour ses politiques que pour les instruments spécifiquement conçus pour animer et soutenir le modèle de l'entreprise sociale. Le fait que les organismes de DÉC du Manitoba dépendent du gouvernement pour financer leurs activités principales les rend quelque peu vulnérables aux changements de gouvernement. Tenant pour acquis qu'avec un peu d'aide et d'encouragement, certains organismes n'hésiteraient pas à étendre leurs activités pour venir en aide aux entreprises sociales, des mécanismes gouvernementaux adaptés leur permettraient en même temps de consolider leurs bases financières. SEED Winnipeg et COS seraient des choix logiques d'institutions que le gouvernement pourrait décider de soutenir dans leurs activités de promotion des entreprises sociales, puisqu'elles font déjà une partie du travail avec les ressources limitées dont elles disposent.

Attraits et limites du cadre et de la perspective de DÉC

Le cadre et la perspective de DÉC conçus par le gouvernement du Manitoba sont deux principes novateurs qui gagneraient à être adoptés par les autres provinces, si les groupes de DÉC parvenaient à en négocier la mise en œuvre. Ils permettent d'aligner les valeurs et les principes du gouvernement sur ceux de la collectivité en ce qui concerne les politiques et les

stratégies de DÉC et, selon Kostyra (2006, p.22), ils aident le gouvernement à trouver des moyens de « soutenir les efforts de développement communautaire sans altérer les caractéristiques locales ».

Pourtant, même si les innovations qui ont découlé du cadre et de la perspective de DÉC sont généralement reconnues comme nécessaires, il est devenu évident au fil des ans qu'elles n'étaient pas suffisantes. Pour reprendre les mots de Shauna MacKinnon (2006, p.28), « le DEC suscite l'intérêt de tous, mais [...] personne n'en est responsable. Aucun ministère n'est le maître d'œuvre du DÉC et aucun budget réel ne lui est réservé ». Les ministères ont donc eu des réactions variées, certains parmi les plus importants accusant un retard notable. MacKinnon est d'avis que « le développement industriel, le développement des infrastructures, l'éducation, la santé et les garderies, l'élaboration de programmes environnementaux et l'approvisionnement écologique » sont des secteurs où il y a place à l'amélioration. Dans le budget provincial, ces secteurs se taillent pourtant la part du lion! Byron Sheldrick (2007, p.105) soutient qu'après les consultations initiales, l'adoption de la perspective a fait entrave au besoin d'accroître la participation communautaire dans l'élaboration des politiques gouvernementales et que l'État a pris toute la place dans ce dossier. Il affirme que la représentation communautaire a été intégrée à la structure du savoir-faire bureaucratique. Ainsi, l'emploi de la perspective de DÉC doit être perçu comme faisant partie d'un processus selon lequel l'État répond aux besoins des pauvres, mais de façon insuffisante, en reproduisant la prédominance des processus politiques traditionnels (ibid.). Si tel est réellement le cas, il faudra déterminer si la résistance provient du gouvernement, ou de la bureaucratie. La situation fait également ressortir le manque d'influence durable du mouvement de DÉC sur les politiques du gouvernement.

Influence des principaux acteurs du DÉC et de l'économie sociale sur la formulation des politiques

Le problème, c'est que la collectivité de DÉC n'a pas maintenu ses pressions sur le gouvernement pour s'assurer que la perspective produise les résultats voulus, en partie parce que le rôle et l'influence du secteur du DÉC au Manitoba sont plus limités qu'au Québec — où l'économie sociale clairement représentée par le Chantier tient un rôle bien défini en matière

de politiques publiques — et parce qu'on ne sait pas avec précision qui en représente les intérêts. Techniquement, le Conseil consultatif économique du premier ministre pourrait servir de tribune pour la promotion du DÉC et de l'économie sociale au Manitoba. Toutefois, 16 de ses 35 membres proviennent du secteur commercial, tandis que la collectivité du DÉC ne compte que trois représentants directs provenant de la collectivité autochtone, de la collectivité francophone et de la collectivité rurale. Aucun membre du conseil ne représente le « nouveau » DÉC urbain anglophone, ce qui est une sérieuse lacune.²²

Cela ne signifie pas pour autant que la collectivité du DÉC ne déploie aucun effort pour influencer les politiques. Au Manitoba comme au Québec (Fontan, 1993, p.14, note de bas de page 34; Favreau 2006), le DÉC jouit d'un fort engagement intellectuel, tant sur le plan théorique que pratique. Au Manitoba, cet engagement s'est cristallisé sous la forme de projets de recherche conjoints, auxquels prennent part des universitaires, des organismes communautaires et les différents ordres de gouvernement. Le gouvernement participe activement à la conception de la recherche, gère les demandes de subvention présentées au CRSH, et collabore même aux recherches. Celles-ci sont centrées sur les politiques, et l'on s'assure de faire connaître leurs résultats aux responsables de l'élaboration des politiques du gouvernement à l'aide de moyens de communication spéciaux. Bien qu'efficaces, ces recherches ne pourront exercer une influence que sur certains des secteurs de politique étudiés; elles ne visent aucunement à remplacer la mise en œuvre efficace de la perspective de DÉC dans tous les ministères.

Les cloisons qui entourent les politiques de DÉC urbain, autochtone et rural nuisent considérablement au renforcement du DÉC au Manitoba, tout comme le manque de communication entre les intervenants de ces secteurs, au gouvernement et dans la communauté. Les politiques de DÉC concernant les Autochtones du Nord et des régions éloignées sont rarement harmonisées avec celles qui touchent les Autochtones vivant dans les villes et même dans les campagnes. Toutefois, le processus migratoire les relie de façon indéniable. Même si ce lien était inexistant, le manque relatif d'interaction entre les militants et les décideurs de ces trois secteurs nuit à leur capacité d'apprendre les uns des autres ou de développer des politiques utiles pour tous les secteurs. Si le problème ne se pose pas vraiment pour les gouvernements fédéral et provincial puisqu'il leur arrive souvent d'unir leurs forces pour inter-

venir dans une région donnée (l'Entente de partenariat de Winnipeg offre un bon exemple de cette collaboration), il faut tout de même tenir compte de ce facteur. Les Sociétés d'aide au développement des collectivités dans les régions rurales ont été créées par le gouvernement fédéral, mais leurs champs d'intervention sont plutôt du ressort provincial (par exemple, l'emploi et la formation). En théorie, la perspective de DÉC devrait permettre aux trois secteurs de responsabilité d'adopter une approche homogène en matière de politiques. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, cet outil est imparfait et, même s'il fonctionne jusqu'à un certain point, il n'est d'aucune utilité pour les initiatives provinciales de DÉC prises par le gouvernement fédéral.

Le chaînon manquant dans la question de la coordination des politiques est un forum commun où les praticiens du DÉC urbain, autochtone et rural et d'autres acteurs de l'économie sociale tels que des représentants des secteurs coopératif, des coopératives d'épargne et de crédit et sans but lucratif pourraient rencontrer les décideurs afin de partager avec eux leurs expériences et souligner les points faibles ou les lacunes des politiques existantes. La Manitoba Research Alliance on CED and the New Economy avait déjà travaillé en ce sens, mais elle n'avait pas abordé de manière explicite la question de la mise en commun des politiques, ni examiné les avantages possibles de l'étude groupée des expériences de chacun des groupes géographiques et ethniques. En outre, le secteur des coopératives était trop peu représenté au sein de l'Alliance. Pour ainsi dire, les praticiens du DÉC de Winnipeg interagissent davantage avec ceux du Québec et de la Colombie-Britannique qu'avec ceux des régions nordiques ou rurales du Manitoba. Le cloisonnement n'est donc pas un problème strictement gouvernemental et ministériel puisqu'il fait aussi partie de la réalité des organismes de DÉC de la province même. Dans une telle situation, un organisme comme le RCDÉC serait très bien placé pour intervenir dans le but de rapprocher ces groupes en les aidant à tirer de leurs expériences respectives des leçons qui pourraient être utiles aux autres. En cas de réussite de la démarche, il en ressortirait une voix forte et unifiée qui permettrait de faire pression sur les gouvernements pour les exhorter à accorder un plus grand soutien au DÉC.

On ne sait pas avec certitude si des problèmes semblables existent au Québec, mais il se pourrait bien que ce soit le cas. Le Chantier et la FCDRQ jouent un important rôle de

représentation auprès du gouvernement et sont des acteurs importants dans ce que Marguerite Mendell décrit comme une culture politique émergente dotée de nouveaux mécanismes de coordination des relations entre les différents intervenants sociaux et qui confère des rôles nouveaux et plus puissants aux individus et aux groupes auparavant marginalisés (Mendell, 2002, p.331). Mais l'efficacité de leur représentation continue et la nature de leurs rapports avec les CDC, les autres acteurs locaux des communautés rurales et la collectivité autochtone demeurent inconnus. Il semble toutefois que les organismes d'économie sociale du Québec soient relativement bien établis, tant sur le plan de leur influence politique que de leur utilité pour l'établissement des programmes gouvernementaux. À preuve, le gouvernement libéral actuel a décidé de leur accorder un financement accru (Finances Québec, 2007b, p.13).

Promotion par le gouvernement du DÉC, de l'économie sociale et du processus démocratique de prise de décision

Pour bon nombre de militants, le DÉC et l'économie sociale ne se limitent pas à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté ou à la prestation de services. Ils ont pour but de créer des institutions exploitées bien différemment des sociétés privées et d'État, surtout en ce qui concerne la prise de décisions au quotidien. Le DÉC et l'économie sociale visent à transformer la société en y implantant de nouvelles institutions en propriété collective favorisant le renforcement mutuel, mais reposant également sur une base démocratique. Bien que l'ancien modèle de l'économie sociale au Québec incorporait la propriété collective, il n'était pas propice au renforcement mutuel et n'était pas non plus dirigé selon les règles de la démocratie. Ainsi, le mouvement coopératif servait les intérêts du capitalisme (Mendell, 2002, p.331). On pourrait en dire autant des coopératives et des caisses populaires du Manitoba, où la démocratie est pratiquée de façon plutôt médiocre. Par exemple, la motivation des nouveaux membres de la Red River Co-op, la coopérative qui connaît la croissance la plus rapide au Manitoba, est purement monétaire puisque leur objectif est tout simplement de se procurer de l'essence à moindre coût. La coopérative est devenue si vaste et si distante de ses membres que les principes coopératifs mêmes, au-delà de la propriété collective et des ristournes versées aux membres, sont difficiles à percevoir dans son exploitation. Il y a

quelques années, la coopérative a pris des mesures pour que les membres puissent voter par la poste lors des assemblées annuelles, sans doute pour éviter que son conseil d'administration ne soit pris d'assaut par une horde de membres revendicateurs. Quant aux coopératives d'épargne et de crédit, elles doivent fusionner pour pouvoir concurrencer les grandes banques et elles ont aussi commencé à adopter le vote postal. Un fossé se creuse progressivement entre elles et leurs membres, et leurs façons de faire s'apparentent de plus en plus à celles des entreprises privées.

On place beaucoup d'espoir dans la nouvelle économie sociale des deux provinces, qui est censée améliorer sensiblement la situation en redéfinissant les relations sociales (Mendell, 2002, p.331). Encore ici, on remarque que la démocratie a connu des hauts et des bas par le passé. Bien que la tradition démocratique soit profondément enracinée dans le secteur communautaire du Québec (Fontan et coll., 2006, p.119), les premières études sur les CDEC (Fontan, 1993b, p.87) suggèrent que la poursuite d'objectifs à court terme a en fait mené à une diminution du pouvoir collectif de la communauté. Selon certaines, la dépendance croissante des CDEC au financement de l'État pour la création d'emplois a contribué à éroder davantage le processus démocratique de prise de décision et l'intervention communautaire. Le projet de loi no 34 de 2003, qui a institué des conférences des élus pour décider qui siégerait au conseil d'administration, a réduit encore plus le pouvoir de la communauté locale de déterminer l'orientation des CDEC (Fontan et coll., 2006, p.113) en accroissant le nombre de représentants élus provinciaux et municipaux. Même si cette mesure n'empêche pas totalement le déroulement d'initiatives novatrices et démocratiques (ibid.), il n'en demeure pas moins qu'elle les décourage et qu'elle les met plus que jamais à la merci du gouvernement.

Au Manitoba comme au Québec, la mesure dans laquelle la gestion participative est pratiquée varie beaucoup d'un organisme de DÉC à l'autre. Certains possèdent un conseil d'administration dont les membres sont élus démocratiquement et qui est indépendant de l'équipe de gestion; d'autres ont adopté une structure de gestion réellement participative efficace. Il existe aussi des cas où le conseil d'administration est trié sur le volet par la direction et n'effectue pratiquement jamais de vérification indépendante. Certains organismes ont opté pour un système de gestion hiérarchique et leurs dirigeants, faisant fi des syndicats,

traitent le personnel injustement en abusant de leur pouvoir (Loxley, 2007c). Ces organismes se soucient bien peu de « redéfinir les relations sociales »! À ce sujet, on ne saurait blâmer le gouvernement puisque, de l'opinion générale, ses pratiques bureaucratiques représentent un poids pour les organismes de DÉC,²³ mais pas au point de nuire aux autres objectifs de DÉC. On ne peut certainement pas l'accuser non plus de vouloir contrôler les structures des conseils d'administration ou de direction. Bien au contraire, il serait souhaitable que le gouvernement et les bailleurs de fonds, comme Centraide et les fondations caritatives, se montrent plus fermes lorsqu'il s'agit d'exiger que les bénéficiaires de financement démontrent l'indépendance de leur conseil d'administration et leur engagement à l'égard des systèmes de gestion participative. D'un autre côté, ils pourraient aussi appuyer l'introduction de cours de formation en gestion participative et en ressources humaines, ou même promouvoir l'idée d'un système de recours communautaire contre le traitement injuste et abusif des travailleurs et des membres de la communauté par les directeurs ou le conseil d'administration. Le fait est que le financement accordé par le gouvernement ne doit pas empêcher le DÉC de se dérouler de manière démocratique, bien au contraire. Théoriquement, l'État devrait au moins s'afficher en faveur de la démocratie.

7. DÉVELOPPEMENT D'UNE VOIX COLLECTIVE POUR PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE AU CANADA

IL EST ÉVIDENT que l'économie sociale du Québec doit sa profondeur et son niveau de perfectionnement en grande partie aux différents groupes de la société civile qui ont décidé de travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs en matière de politiques et pour en maintenir la cohérence pendant de nombreuses années. Les dirigeants du mouvement de DÉC, qui sont une partie essentielle de cette voix collective, ont très bien réussi à véhiculer l'idée que le DÉC représente une solution potentielle aux problèmes de chômage et d'aliénation qui affectent un grand nombre de personnes au Québec.

Ils ont aussi proposé des solutions créatives s'inscrivant dans le cadre de l'économie sociale pour assurer la prestation d'importants services sociaux. Ainsi, ils ont placé l'économie sociale au cœur des préoccupations exprimées par les mouvements sociaux plus larges, ce qui a donné lieu à une symbiose rare, mais constructive entre les mouvements sociaux en général, les militants du DÉC et les gouvernements provinciaux relativement progressistes, qui ont des intérêts communs dans ce dossier.

Au Manitoba, ces mêmes acteurs ont joué un rôle dans les récents efforts de promotion du DÉC, mais leur symbiose est plus fragile. La société civile n'est pas aussi unie qu'elle l'était dans les années 1990, à l'époque où des groupes joignaient leurs forces pour lutter contre les politiques néolibérales ravageuses du gouvernement. Néanmoins, les vestiges de ces luttes se retrouvent encore aujourd'hui dans des réseaux épars dont les membres sont soit militants du DÉC, soit titulaires d'un poste important au sein du gouvernement néodémocrate. Le RCDÉC pourrait facilement intervenir pour aider à consolider et à formaliser ces connexions, pour promouvoir l'économie sociale sur une base permanente et pour organiser les efforts de lobbying visant à s'assurer que le DÉC demeure en tête de liste des objectifs politiques du gouvernement.

Le RCDÉC pourrait sans doute faire la même chose dans d'autres provinces, où l'économie sociale, le DÉC et le soutien gouvernemental en sont à des stades de progression variés et prennent différentes formes. À l'échelle nationale, le RCDÉC a la tâche fort utile de donner l'heure juste sur ce qui se passe exactement au pays sur le plan des politiques et des pratiques. Maintenant que les diverses initiatives de recherche en économie sociale du CRSH commencent à porter leurs fruits, on devrait assister à la naissance d'une pléiade d'idées neuves et avoir accès à de nouveaux renseignements qui profiteront à l'ensemble du mouvement. À cet égard, le RCDÉC jouera certainement un rôle important, mais non exclusif. Il serait très utile de faire circuler cette information à l'échelle provinciale pour informer les militants de l'économie sociale et du DÉC de ce qui se passe ailleurs et pour les tenir au courant des possibilités d'innovation.

En fin de compte, le succès des efforts de promotion de l'économie sociale dépend de la force politique de ceux qui y participent. L'expérience du Québec porte à croire qu'une coalition de groupes de femmes, de syndicats, de groupes anti-pauvreté et de participants

directs au secteur de l'économie sociale et du DÉC peut avoir une incidence manifeste sur les politiques. Par conséquent, les acteurs du mouvement de DÉC auraient intérêt à s'investir dans des causes économiques, sociales et politiques plus vastes et cesser de se percevoir comme le bras mort, étrange et marginal, du collectivisme.

L'expérience québécoise suggère également que la création d'institutions d'économie sociale et de DÉC qui réussissent produirait un effet d'entraînement. Il faut donc démontrer un certain degré de succès avant que les institutions collectives ne puissent devenir une composante certaine et permanente d'une vaste politique de coalition. Dans cette optique, il est important de faire connaître et de célébrer les exemples de réussite en matière d'économie sociale et de DÉC dans toutes les provinces sans exception, pendant la mise sur pied des institutions nécessaires pour assurer la réussite des efforts futurs.

NOTES

1. Nous tenons à remercier Rupert Downing, Brendan Reimer, Jean-Marc Fontan, Eric Shragge et Nancy Neamtan pour leur participation appréciée. Les remarques d'usage s'appliquent concernant les opinions et les interprétations présentées. Nous tenons également à souligner la précieuse contribution financière du Manitoba Global Political Economy Fund et du fonds de recherche en économie sociale du CRSHC.
2. Pour en savoir plus sur les problèmes de définition du DÉC, voir Loxley, 2007a et Perry, 1999. Pour obtenir de plus amples détails sur les problèmes de définition de l'économie sociale, voir Lévesque et Marguerite Mendell, 1999, et Shragge, Graefe et Fontan, 2001.
3. Neamtan (2002, p.8) inclut « les entreprises du secteur privé qui participent au développement local ». Quant à Favreau (2006, p.8), il parle plutôt « d'entreprises dans lesquelles on retrouve de nouveaux acteurs issus du mouvement communautaire et de la classe moyenne et qui, *en général*, ne proviennent pas de la communauté des affaires » [c'est nous qui soulignons].
4. Pour en savoir plus sur l'histoire inspirante de la création du PEP, sur ses fonctions, sur les défis qu'il est appelé à relever et sur son évolution qui l'a mené à devenir le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO), voir Lewis, Mike (2004).
5. L'idéal du Noble et Saint Ordre des Chevaliers du Travail était une société sans salaire, gérée comme une coopérative. Dès 1883, il exigea l'égalité salariale pour les hommes et les femmes (Smith, 1985, pp.15–18).
6. En 1992, l'entreprise est vendue à ses travailleurs et devient une coopérative de travailleurs, mais elle sera rachetée en 1994 (Mochoruk, 2000).
7. Le nombre exact de membres à ce jour n'est pas connu. Voir Red River Co-op, 2007.
8. Les versements en capital aux membres égalaient 10,44 % des achats, mais le remboursement des avoirs est ajusté compte tenu des considérations fiscales et du capital réinvesti.
9. Jock Brown, président fondateur et chef de la direction de CCIL et ami de l'auteur de ce texte, a contribué à l'essor de sa coopérative jusqu'à sa retraite en 1969. Il a été très déçu lorsque les nouveaux dirigeants ont décidé de se tourner vers la vente au grand public et d'adopter des pratiques plus traditionnelles en matière de financement, ce qui a entraîné la fermeture de l'entreprise. L'entrevue menée par Reilly, Ralson et Friesen en 1982 donne

une bonne idée de l'importance qu'attachait M. Brown à la mentalité coopérative et socialiste dans l'administration des entreprises d'économie sociale. (JL)

10. Jock Brown a été un acteur important dans cette entreprise également. Un autre directeur, Harry Ferns, a été renvoyé par le United College (qui deviendrait plus tard la University of Winnipeg) pour avoir participé à la publication de ce journal qui faisait concurrence au *Winnipeg Tribune*, une publication dont l'éditeur présidait le comité de levée de fonds du United College (Smith, 1990, p.137).
11. Principe « un membre, un vote », élections démocratiques et versement de ristournes aux membres.
12. Elle connaît une croissance très rapide qui s'effectue par l'entremise de fusions et d'autres moyens, et elle a adopté le système de vote postal grâce auquel les assemblées annuelles sont moins mouvementées. Cependant, on retrouve encore dans le Conseil des responsables du « virage social » qui, espérons-le, se chargeront de garder la Coopérative sur la bonne voie en ce qui concerne le respect des grands principes coopératifs et de DÉC.
13. Établi en 1988, le programme SEED (Supporting Employment and Economic Development) n'a pourtant pris son envol qu'en 1993. Il y est parvenu en grande partie grâce à Garry Loewen, le premier directeur général.
14. Pour consulter l'analyse détaillée de ces initiatives, voir Loxley 2003a.
15. À cette époque, le gouvernement était conservateur, mais le plan d'établissement du fonds avait été dressé alors que le NPD était encore au pouvoir.
16. Le fonds ENSIS, semblable mais plus petit, est toujours actif. Il ne prétend toutefois pas soutenir l'économie sociale. Il a souffert de l'effondrement du fonds Crocus, ses ventes nettes ayant chuté de 15 millions de dollars en 2004 à seulement 5 millions en 2005 et à moins de 1 million en 2006. Il possède encore une réserve-encaisse de 25 millions de dollars (*Winnipeg Free Press*, 31 mars 2007) et ses actifs s'élèvent à 99,4 millions de dollars (www.ensis.mb.ca).
17. Le CAHRD existe depuis 26 ans, mais il a été connu sous d'autres noms, dont Native Pathfinders, Winnipeg Pathfinders, Native Employment Services et Aboriginal Training and Employment Services of Manitoba (CAHRD, 2007).
18. Il y a un recoupement entre les activités de ces organismes et celles des autres organismes mentionnés précédemment (sauf les coopératives).
19. À l'exception de COS, étant donné son engagement à offrir des solutions axées sur le marché. Voir Loxley, 2003a.
20. Les résultats passés et présents sont publiés sur le site Web de la MRA (MRA, 2007), dans des livres (Silver, 2006; Silver, Loxley et Sexsmith, 2007; Loxley, 2007) et dans les monographies du Centre canadien de politiques alternatives (voir CCPA, 2007 pour en obtenir la liste).
21. Voir Loxley, 2003b, chapitre 6 pour une revue des politiques gouvernementales dans les années 1990.

22. Les syndicats ont 5 représentants, les établissements d'enseignement en comptent 4, les organismes autochtones (qui n'œuvrent pas dans le secteur du DÉC), 4, les organismes culturels, 1 et les sociétés d'État, 2.
23. Des exigences administratives lourdes et un manque de coordination de ces ressources au sein des différents niveaux de gouvernement font partie des critiques qui ont été formulées à l'égard de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain de Winnipeg. *Winnipeg Free Press*, 16 avril 2007, p.A3.

BIBLIOGRAPHIE

- AGRICULTURE, ALIMENTATION ET INITIATIVES RURALES MANITOBA, 2006. *Rapport annuel 2005-2006* (en ligne), Winnipeg (consulté le 09-07-2008). Site Web : <http://www.gov.mb.ca/agriculture/programs/annual2005-2006/aaa25s05.fr.html>
- , 2007. *Community and Business Development* (en ligne), Winnipeg (consulté le 14-03-2007). Site Web : <http://www.gov.mb.ca/agriculture/ri/community/ria01s03.html>
- BESSANT, Keith C., et Robert C. ANNIS, 2004. *Report on the Strengths, Challenges and Opportunities of Community Development Corporations in Manitoba*, Rural Development Institute, Brandon University, Brandon, Manitoba. Rapport présenté à la Manitoba Community Development Corporations Association.
- BOGACH, Howard A., 2006. *Lessons from your Neighbours to the North* (en ligne), Madison, Wisconsin, 14 septembre (consulté le 22-03-2006). Présentation effectuée dans le cadre de la réunion NACUSO CEO Collaborative de 2006. Site Web : <http://www.nacuso.org/pdf/06ceo/06CEONACUSOMadison-HowardBogach.pdf>
- CANADIAN CENTRE FOR POLICY ALTERNATIVES — MANITOBA, 2007. Site Web de la Manitoba Research Alliance on Community Economic Development : <http://policyalternatives.ca/index.cfm?act=main&call=ecd96aa2>
- CANADIAN CO-OPERATIVE ASSOCIATION, 2004. *Co-ops in Manitoba*, Ottawa.
- , 2003. *New Generation Co-operatives: Agriculture's Hope or Hype?* (en ligne), bulletin de nouvelles du printemps (consulté le 24 03 2007). Site Web : <http://www.coopscanada.coop/newsletter/InterSector/Spring2003/>
- CAPS.WPS, 1999. *Community Enterprise and the Public Sector*, SEED Winnipeg.
- CATES, Farley, 2003. *Community Based Housing Development in Winnipeg : Summary of Community Development and Community Economic Development in Winnipeg*. Préparé pour l'événement Building on the Momentum — CD/CED Gathering, 26 novembre 2003.
- CENTRE FOR ABORIGINAL HUMAN RESOURCE DEVELOPMENT (CAHRD), 2007. Site Web (consulté le 23-03-2007) : http://www.cahrd.org/aboutus_whoare.html
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, 2006. *\$52.8 million to Develop the Social Economy* (communiqué de presse), 11 janvier (consulté le 20-03-2007). Site Web : http://www.chantier.qc.ca/uploads/documents/actualites/communiquelancement_fiduce_y_anglaise_finale.pdf

- , 2007. Site Web (consulté le 23-03-2007) : <http://www.chantier.qc.ca/>
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, en collaboration avec le RCDÉC et ARUS-ÉS, 2005. *Social Economy and Community Economic Development in Canada: Next Steps for Public Policy*, Montréal, 21 septembre.
- CHORNEY, Paul, 2003. *Neighbourhood Development Activity in Winnipeg : Summary of Community Development and Community Economic Development in Winnipeg*. Préparé pour l'événement Building on the Momentum — CD/CED Gathering, 26 novembre 2003.
- COMEAU, Yvan, Louis FAVREAU, Benoît LÉVESQUE, et Marguerite MENDELL, 2001. *Emploi, Économie sociale, développement local : les nouvelles filières*, Presses de l'Université du Québec.
- COMMUNITIES ECONOMIC DEVELOPMENT FUND (CEDF), 2006. *Annual Report*, Thompson, Manitoba.
- COOPÉRATIVE DE CRÉDIT D'ASSINIBOINE, 2005. *Annual Report 2005*, Winnipeg.
- CÔTÉ, Alain, Jean-Marc FONTAN, Vincent VAN SCHENDEL, et Christian YACCARINI, 1992. *Le développement économique communautaire et les CDEC montréalaises*, Colloque d'orientation/évaluation, cahier du participant, Université du Québec à Montréal. Site Web : http://www.omd.uqam.ca/publications/telechargements/eva_cdec.pdf.
- CREDIT UNION CENTRAL OF MANITOBA, 2007. *Credit Union News* (en ligne). Site Web (consulté le 03-03-2007) : <http://www.creditunion.mb.ca/news/06-10-04.htm>
- DEANE, Lawrence, 2006. *Under One Roof: Community Economic Development and Housing in the Inner City*, Fernwood Publishing, Halifax.
- DESJARDINS CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF, 2007. Site Web (consulté le 23-03-2007): <http://www.capitalregional.com>
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION QUÉBEC, 2006. *Coopératives du Québec : données statistiques*, édition 2006, Québec. Site Web (consulté le 25-03-2007) : <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/mdercontent/000021780000/upload/publications/pdf/Enterises/cooperatives/StatEdition2006.pdf>
- EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE QUÉBEC, 2006. *Fonds d'aide à l'action communautaire autonome : États financiers, 31 mars*. Site Web : http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACA_FAACA_etats_financiers_2005-06.pdf
- ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE MANITOBA, 2006. *Rapport annuel 2005-2006* (en ligne), Winnipeg (consulté le 24-03-2007). Site Web : http://www.edu.gov.mb.ca/rapports/epfp/document_complet.pdf.
- ENTENTE DE PARTENARIAT DE WINNIPEG (EPW), 2007. Site Web : <http://www.winnipegpartnership.mb.ca/index.shtml>
- FAVREAU, Louis, 2006. *Économie sociale et politiques publiques : L'expérience québécoise*, Horizons, vol. 6, no. 2, pp.7-15.

- FAVREAU, Louis, et Benoît LÉVESQUE, 1999. *Développement économique communautaire : Économie sociale et intervention*, Presses de l'Université du Québec.
- FAVREAU, Louis, et William A. NINACS, 1994. *The Innovative Profile of Community Economic Development in Quebec*. Paru dans *Community Economic Development: Perspectives on Research and Policy*, de Galoway et Hudson (éd.), op. cit.
- FERENCE WEICKER & COMPANY, 2003, *The Impact of Community Futures in Western Canada*, Vancouver, Colombie-Britannique.
- FINANCES MANITOBA, 2006a. *Rapport annuel 2005-2006*, Winnipeg.
- , 2006b. *Budget du Manitoba : Document budgétaire F, Développement économique communautaire*, Winnipeg.
- FINANCES QUÉBEC, 2007a. *Budget 2007-2008*, Ville de Québec.
- , 2007b. *Budget 2007-2008 : Stratégie pour le développement de toutes les régions*, Ville de Québec.
- FONTAN, Jean-Marc, 1991. *Les corporations de développement économique communautaire montréalaises : Du développement économique communautaire au développement local de l'économie* (thèse de doctorat), Université de Montréal, Montréal.
- , 1993a. *A Critical Review of Canadian, American and European Community Economic Development Literature*, Centre for Community Enterprise, Vancouver, Colombie-Britannique.
- , 1993b. *Pointe St. Charles: Building a Community Voice*. Paru dans *Community Economic Development: In Search of Empowerment*, Black Rose Books, Montréal.
- , 2006. *La recherche partenariale en économie sociale au Québec*, Horizons, vol. 6, no. 2, pp.16-21.
- FONTAN, Jean-Marc, Pierre HAMEL, Richard MORIN, et Eric SHRAGGE, 1999. *Community Economic Development and Metropolitan Governance: A Comparison of Montreal and Toronto*. Paru dans le *Canadian Journal of Regional Science*, printemps-été.
- , 2002. *Urban Movements and Social Economy: Towards a New Kind of Solidarity*. Présenté à l'occasion du ISA Congress à Brisbane.
- , 2003. *The Institutionalization of Montreal's CDECS: From Grassroots Organizations to State Apparatus?*, *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 12.
- , 2006. *Urban Perspectives on CED practice: The Montreal Experience*. Paru dans *Community Economic Development: Building for Social Change*, de Shragge et Toyé, op. cit.
- FRIESEN, Gerald, 1987. *The Canadian Prairies: A History*, University of Toronto Press, Toronto.
- GALAWAY, Burt, et Joe HUDSON (éd.), 1994. *Community Economic Development: Perspectives on Research and Policy*, Thompson Educational Publishing, Toronto.

- GOUVERNEMENT DU MANITOBA, 2007, Employment Assistance Services: Community Locations. Site Web : http://www.gov.mb.ca/tce/ets2/eas/eas_main.html
- HARRIS, Andrea, et Murray FULTON, 2000. *Farm Machinery Co-operatives in Saskatchewan and Quebec*, Centre for the Study of Co-operatives, University of Saskatchewan, Saskatoon.
- HEALD, Susan, 1991. *Making Democracy Practicable: Voluntarism and Job Creation*. Paru dans *Community Organization and the Canadian State*, de Roxana Ng, Gillian Walker et Jacob Muller (éd.), Garamond Press, Toronto.
- INFRASTRUCTURE ET TRANSPORTS MANITOBA, 2007a. *Aboriginal Procurement Initiative* (en ligne), Services d'approvisionnement, Winnipeg (consulté le 10-07-2008). Site Web: http://www.manitoba.ca/mit/psb/api/ab_proc.html.
- , 2007. *Green Procurement* (en ligne), Services d'approvisionnement, Winnipeg (consulté le 10-07-2008). Site Web : <http://www.gov.mb.ca/mit/psb/green.html>.
- KOSTYRA, Eugene, 2006. *Fait au Manitoba : Cadre stratégique et perspective de développement économique communautaire*, Horizons, vol. 6, no. 2, pp.22-24.
- KULCHYSKI, Peter, 2005. *Debating the Wuskwatim Hydro Electric Deal*, Canadian Dimension, janvier-février, pp.6-8.
- LÉVESQUE, Benoît, et Marguerite MENDELL, 1999. *L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche*, Lien social et Politiques, no. 41, pp.107-108.
- LEWIS, Mike, 2004. *Reclaiming Development in the Place We Live*, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Université du Québec en Outaouais, Québec.
- LOEWEN, Garry, 2003a. *Employment Development Activity in Winnipeg*. Rapport sommaire sur le développement communautaire et le développement économique communautaire à Winnipeg préparé pour l'événement Building on the Momentum — CD/CED Gathering, 26 novembre 2003.
- , 2003b. *Social Enterprise Development in Winnipeg*. Rapport sommaire sur le développement communautaire et le développement économique communautaire à Winnipeg préparé pour l'événement Building on the Momentum — CD/CED Gathering, 26 novembre 2003.
- LOUGHRAN, Neil, 1985. *Community Development Corporations and Co-operatives: A Study of the Effectiveness of Two vehicles for Broad Based Community Economic Development*, travail de trimestre présenté à J. Loxley (mimeo).
- LOXLEY, John, 1993. *Democratising Economic Policy Formulation: The Manitoba Experience*. Paru dans *A Different Kind of State? Popular Power and Democratic Administration*, de G. Albo, David Langille et Leo Panitch (éd.), Oxford University Press, Toronto.
- , 2003a. *Financing Community Economic Development in Winnipeg*, Économie et Solidarités, vol. 34, no. 1.

- , 2003b. *Alternative Budgets: Budgeting As If People Mattered*, Fernwood Books, Halifax et Canadian Centre for Policy Alternatives - Manitoba, Winnipeg.
- , 2007a. *Elements of a Theory of Community Economic Development*. Paru dans *Transforming or Reforming Capitalism: Towards a Theory of Community Economic Development*, op. cit.
- , (éd.), 2007b. *Transforming or Reforming Capitalism: Towards a Theory of Community Economic Development*, Fernwood Publishing, Halifax.
- , 2007c. *The State of Community Economic Development in Winnipeg*. Paru dans *Doing Community Economic Development*, de Jim Silver, John Loxley et Kathy Sexsmith (éd.), op. cit.
- MACHORUK, Jim, et Nancy KARDASH, 2000. *The People's Co-op: The Life and Times of a North End Institution*, Fernwood Publishing, Halifax.
- MACKINNON, Shauna, 2006. *L'économie sociale au Manitoba : Concevoir une politique publique d'inclusion sociale*, Horizons, vol. 6, no. 2, pp.26–29.
- MACPHERSON, Ian, 1979. *Each for All: A History of the Co-operative Movement in English Canada, 1900–1945*, The Carleton Library, MacMillan, Toronto.
- , 1987. *Better Tractors for Less Money: The Establishment of Canadian Co-operative Implements Limited* (en ligne), Manitoba History, no. 13, printemps (consulté le 12–03–2007). Site Web : http://www.mhs.mb.ca/docs/mb_history/13/coopimplements.shtml
- MALO, Marie-Claire, et Cédric MOREAU, 1998. *Développement économique communautaire et Caisses Desjardins : quelles passerelles?* Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC), série Pratiques économiques et sociales, no. 8.
- MANITOBA RESEARCH ALLIANCE ON COMMUNITY ECONOMIC DEVELOPMENT IN THE NEW ECONOMY (MRA), 2007. Site Web : <http://www.manitobaresearchalliancecd.ca/team.html>
- MCINNIS, John, 1975. *Report on Co-ops*, Department of Co-operative Development, Winnipeg, Manitoba.
- MENDELL, Marguerite, 2002. *The Social Economy in Québec: Discourse and Strategies*. Paru dans *Critical Political Studies: Debates and Dialogues from the Left*, d'Abigail B. Bakan et Eleanor MacDonald (éd.), McGill-Queens University Press, Montréal et Kingston.
- , 2003. *The Social Economy in Québec*, préparé pour le VIII Congreso Internacional del CLAD sobre la Reforma del Estado y de la Administración Pública, Panama, octobre.
- MENDELL, Marguerite, Benoît LÉVESQUE, et Ralph ROUZIER, 2003. *Portrait du capital de développement au Québec : une première esquisse*, Économie et Solidarités, Presses de l'université du Québec, vol. 34, no. 1.

- MORIN, Richard, 1994. *L'expérience montréalaise des corporations de développement économique communautaire : à la croisée des chemins*, Coopératives et Développement, vol. 26, no. 2.
- NATIONAL TASK FORCE ON CO-OPERATIVE DEVELOPMENT, 1984. *A Co-operative Development Strategy for Canada*, Ottawa.
- NEAMTAN, Nancy, 2002. *The Social and Solidarity Economy: Towards an "Alternative" Globalization*, The Carol Institute for the Advancement of Citizenship in Social Change, Vancouver, juin.
- , 2005. *The Social Economy: Finding a Way between the Market and the State*, Policy Options, juillet-août, pp.71–76.
- NEECHI FOODS CO-OP LTD., 1993. *It's Up to All of Us*, Winnipeg.
- NEIGHBOURHOODS ALIVE!, 2007. Gouvernement du Manitoba, Affaires intergouvernementales. Site Web : <http://www.gov.mb.ca/ia/programs/neighbourhoods/>
- NINACS, Bill, 2003. *Community-based Poverty Reduction: The Québec Experience*. Site Web : <http://www.caledoninst.org/PDF/553820665.pdf>
- NISICHAWAYASIHK CREE NATION, 2006. *Wuskwatim Negotiations Concluded — Approval of Project Development Agreement Subject to NCN Member Vote* (communiqué de presse consulté le 10–07–2008). Site Web : http://www.hydro.mb.ca/news/releases/news_06_03_30.shtml (entre autres)
- NOËL, Alain, 2002. *A Law Against Poverty: Quebec's New Approach to Combating Poverty and Social Exclusion*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP), Ottawa, décembre.
- PAINTER, Alan, 2006. *L'économie sociale au Canada : Concepts, données et mesure*, Horizons, vol. 6, no. 2, pp.30–34.
- PARKLAND AGRICULTURAL RESOURCE CO-OPERATIVE (PARC). Site Web (consulté le 02–03–2007) : <http://www.parconline.ca/index.htm>
- PERRY, Stewart, 1999. *Some Terminology and Definitions in the Field of Community Economic Development*, Making Waves, vol. 10, no. 1, pp.20–23.
- PERRY, Stewart E., Mike LEWIS, et Jean-Marc FONTAN, 1993. *Revitalizing Canada's Neighbourhoods: A Research Report on Urban Community Economic Development*, Centre for Community Enterprise, Vancouver.
- RED RIVER CO-OP, 2007, *History*. Site Web (consulté le 22–02–2007) : http://www.rrcoop.com/RR/aboutus_history.jsp
- REILLY, Nolan, Keith RALSON, et Gerald A. FRIESEN, 1982. *An Interview with Jock Brown* (en ligne), Manitoba History, no. 3 (consulté le 22–03–2007). Site Web : http://www.mhs.mb.ca/docs/mb_history/03/brown_j.shtml
- RÉSEAU CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE (RCDÉC), 2007. Site Web (consulté le 02–02–2007) : <http://www.ccednetrcdec.ca/en/pages/home.asp>

- RÉSEAU QUÉBÉCOIS DU CRÉDIT COMMUNAUTAIRE (RQCC), 2007. Site Web :
<http://www.rqcc.qc.ca>
- REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL (RIOCM), 1998. *Leur équilibre, notre déséquilibre*, Montréal.
- RÉSEAU D'INVESTISSEMENT SOCIAL DU QUÉBEC (RISQ), 2007. *Des retombées économiques* (en ligne). Site Web (consulté le 18-07-2008) :
<http://www.fonds-risq.qc.ca/francais/retombeeseconomiques.htm>
- ROTHMAN, J. 1974. *Three Models of Community Organization Practice*. Paru dans *Reflections on Community Organization: Enduring Themes and Critical Issues*, de F. Cox, J.J. Erlich, J. Rothman et J. Tropman (éd.). Itasca : F.E. Peacock.
- SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES, 2007. Site Web (consulté le 28-03-2007) :
<http://www.autochtones.gouv.qc.ca>
- SUPPORTING EMPLOYMENT AND ECONOMIC DEVELOPMENT (SEED), 2007. Site Web du Portail d'achat responsable de Winnipeg (consulté le 10-07-2008) :
<http://www.sppwinnipeg.org/>
- SHELDRIK, Byron, 2007. *Towards a Politics of Community Economic Development: Governance and State-Civil Society Relations*. Paru dans *Transforming or Reforming Capitalism: Towards a Theory of Community Economic Development*, de John Loxley (éd.), op. cit.
- SHRAGGE, Eric, 2003. *Activism and Social Change: Lessons for Community and Local Organizing*, University of Toronto Press, Toronto.
- SHRAGGE, Eric, Peter GRAEFE, et Jean-Marc FONTAN, 2001. *The Citizenship Building Consequences of Quebec's Social Economy*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP), Ottawa.
- SHRAGGE, Eric, et Michael TOYE (éd.), 2006. *Community Economic Development: Building for Social Change*, Cape Breton University Press, Sydney, Nouvelle-Écosse.
- SILVER, Jim, 2006. *In Their Own Voices: Urban Aboriginal Community Development*, Fernwood Publishing, Halifax.
- SILVER, Jim, John LOXLEY, et Kathy SEXSMITH (éd.), 2007. *Doing Community Economic Development*, Fernwood Publishing, Halifax.
- SMITH, Doug, 1985. *Let Us Rise: An Illustrated History of the Manitoba Labour Movement*, New Star Books, Vancouver.
- , 1990. *Joe Zuken: Citizen and Socialist*, James Lorimer and Co., Toronto.
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT (SCHL), 2004. *\$150 million for Affordable Housing in Quebec* (en ligne), 30 août (consulté le 4-04-2007). Site Web :
<http://www.cmhc.ca/en/corp/nero/nere/2004/2004-08-30-0000.cfm>
- STATISTIQUE CANADA, 1978. *Credit Unions*, Ottawa.

- , 2005. *Cornerstones of Community: Highlights of the National Survey of Non-Profit and Voluntary Organizations*, catalogue no. 61-533, Ottawa.
- TREMBLAY, Benoît, 1981. *La coopérative ouvrière de production et la participation des travailleurs au Québec*, CIRIEC, Montréal.
- VAILLANCOURT, Yves, François AUBRY, Christian JETTÉ, et Louise TREMBLAY, *Regulation Based on Solidarity: A Fragile Emergence in Quebec*. Paru dans *Social Economy: Health and Welfare in Four Canadian Provinces*, de Yves Vaillancourt et Louise Tremblay (éd.), Fernwood Publishing et LAREPS, Halifax et Montréal.

Organismes partenaires



UNIVERSITY OF
SASKATCHEWAN

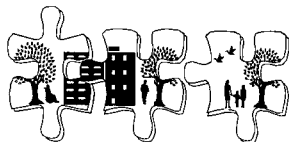
Centre for the Study
of Co-operatives



Community-University Institute
for Social Research



Community Economic and Social Development Unit
Algoma University College



Winnipeg Inner-City Research Alliance

Project Funding



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada